

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## et du Vignoble Neuchâtelois

### ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

**ABONNEMENTS**

en 6 mois 3 mois 1 mois

France domicile 15.- 7.50 3.75 1.30

Etranger 46.- 23.- 11.50 4.-

On s'abonne à toute époque.

Abonnements-Poste. 30 centimes en sus.

Changement d'adresse. 50 centimes.

Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

**ANNONCES** Prix de la ligne corps 7 ou son espace.

Canton. 20 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.

Suisse. 30 c. (une seule insertion min. 3.-) le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c., min. 5.- Réclames 1.-, min. 5.-

Etranger. 40 c. (une seule insertion min. 4.-) le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c., min. 6.- Réclames 1.25, min. 6.25.

Demandez le tarif complet

### AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHÂTEL

### Vente de bois de service avant abatage par voie de soumission au jeudi 19 novembre 1925

La ville de Neuchâtel met en vente avant abatage et par voie de soumission, aux conditions habituelles de ses enchères, les bois de service à extraire des coupes martelées dans ses forêts, soit environ:

Forêt de:	sapin	épicéa	hêtre	chêne	lots	division
Chaumont	1005	1220	155	128	317	174
(pin)	375	110	—	—	—	—
P.-Gélée	87	84	83	61	—	—
(pin et mélèze)	31	18	—	—	—	—

Ces bois sont vendus: en forêt, aux abords des chemins ou sur vagnons.

Dans la mesure du possible, ils seront découpés selon les indications des adjudicataires. Le cahier des charges de la vente et les listes de martelage sont à la disposition des amateurs au bureau de l'Intendant des forêts de la ville.

Pour la visite des lots, s'adresser aux gardes-forestiers A. Jaquet au Plan, Ed. Jaquet à Champ Monsieur sur Ville, H. Bähler à Pierre-Gélée sur Corcelles.

Les « soumissions pour bois de service » doivent être adressées à la direction des finances, Hôtel communal, à Neuchâtel, jusqu'au jeudi 19 novembre, à 16 heures.

Neuchâtel, le 30 octobre 1925.

L'Intendant des forêts et domaines de la ville.

COMMUNE de PESEUX

### VENTE DE BOIS

Le samedi 21 novembre, la Commune de Pesieux vendra par voie d'enchères publiques, dans ses forêts, les bois suivants:

82 pièces bois de menuiserie cubant 53 m<sup>3</sup> 06.

58 stères bois sapin.

100 fagots.

2 tas tuteurs.

4 tas porchés.

3 lots déposé.

Le rendez-vous des miseurs est à 13 h. 1/2 chez le garde-forestier, rue de Cortenaux 17.

Pesieux, le 18 novembre 1925.

Conseil communal.

### IMMEUBLES

**TERRAIN A VENDRE**

sur route Maillefer, 457 m. Fraises, arbres fruitiers; eau déjà sur place, Fréd. Meier-Charles, La Coudre.

A vendre, à Colombier, maison avec rural et locaux divers

deux logements, quatre et cinq pièces, buanderie, écurie, grange; grand hangar couvert, jardin et verger 2500 m<sup>2</sup>.

Conditions avantageuses.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, R. de Chambrier, Place Purry 1, Neuchâtel.

### Vente de domaine

Le mercredi 2 décembre 1925, dès les 14 heures, au café Leuba, **A CONCISE**

M. le Dr Albert de POURTALES, à La Lance, exposera en vente aux enchères publiques, le domaine qu'il possède en territoire de cette commune et désigné sous le nom de « Prise Gaulaz » comprenant maison de ferme avec logement, grange, écurie, porcherie, bûcher, jardin et dépendances, et environ quatre poses vandoises d'un seul bloc, d'excellent terrain en plein rapport, et deux poses de bois. Source intarissable. Proximité de la grande route Concise-Provence.

Le domaine pourra être visité tous les mercredis et vendredis. S'adresser au propriétaire, à La Lance-Concise.

Conditions de vente: Etude L. DUVOSI, notaire à Grandson

### A VENDRE

**Beau manteau**

clair, tout neuf, pour dame, grande taille, à vendre. Prix très avantageux, Seyon 28, 1er, à droite.

Demandez à notre dépôt, rue de Seyon et ruelle Dublé 6, 1er

### l'huile

**« La Semeuse »**

la reine des huiles pour la table. — Ou porte à domicile.

F. Coulaz — Téléphone 975 c.o.

**MAROQUINERIE ARTISTIQUE** faite à la main 5% timbres escompte

**ABAT-JOUR** tous genres, sur commande

**Lanfranchi & C<sup>ie</sup>**

**VUARNOZ & C<sup>ie</sup>**, succ.

Seyon 5, Neuchâtel

LAITERIE-CRÈMERIE STEFFEN

Rue St-Maurice

**Poulets de Bresse** (arrivage frais)

**Brie de Meaux** (spécialité exclusive)

**Camemberts français « Hallali »**

Téléph. 12.85

**LIVRES**

A vendre: Musée neuchâtelois 1891-1914, 20 volumes reliés peau, 30 francs.

Catalogue des Autographes Al. Bovet, 3 volumes brochés, avec dédicace de l'auteur, 30 fr.

Et d'autres ouvrages classiques. S'adresser chez Mme Jules LeContre, avenue de la Gare 4, de 11-12 heures.

**Timbres-poste**

Maison Denis MEYSTRE (fondé en 1883)

C. CHENUZ-MEYSTRE, Succ. 12, Place Saint-François LAUSANNE

Envois à choix. — Forts rabais sur catalogue Yvert.

**BOIS DE FEU**

sec, à vendre: cartilage foyard 27 à 28 fr. le stère, rendu, cartilage chêne 21 à 22 fr. le stère, cartilage sapin 18 à 19 francs le stère, fagots de 65 à 80 francs le cent. — S'adresser à P. Oesch-Perrot, Favarge-Monruz.

A vendre plusieurs

**lits bois et fer**

complets, depuis 40 fr.

Profitez de l'occasion!

REVENU Ecluse 20

**Souliers brides vernis, pour dames**

12.80

16.50

18.50

**Chaussures Pétremand**

Seyon 2 - NEUCHÂTEL

Vis-à-vis de l'Hôtel du Soleil

**NOIX**

nouvelles, blanches, par 5, 10 et 15 kg., 1 fr. le kg. Par 50 et 100 kg (par ch. de fer) 95 c. le kg.

**MARRONS**

fraîs, choisis, par 5, 10 et 15 kg., 35 c. le kg. Par 50 et 100 kg. (par oh. de fer) 30 c. le kg.

**Salami de Milan**

1re qualité, 7 fr. le kg.

Service prompt et soigné. Se recommander Antoine Bonalini, exportateur, Roveredo (Grison).

**SAVON ODANIL PARIS POUR LA TOILETTE**

### Offre avantageuse en Laines à tricoter

<b>Laine Standard</b> 4 bouts, teintes courantes, bonne qualité l'écheveau	<b>Laine Chaperon</b> 4 et 5 bouts, très recommandée, en toutes teintes courantes l'écheveau	<b>Laine Belge</b> extra douce, 4 bouts, jolis coloris l'écheveau
<b>-.50</b>	<b>-.80</b>	<b>-.95</b>

**Laine décatie** 120 blanche, qualité superbe, l'écheveau

**Laine en pelote** grand choix de coloris, la pelote **-.95**

**MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX ARMOURINS** SOCIÉTÉ ANONYME NEUCHÂTEL

**Flûte**

« Bohémé », métal argenté, à l'état de neuf, une méthode complète « Altes » et un lutrin, à vendre, chez Mme Ruf, magasin de cigares, place Purry 2.

**Billet Neuchâtel-Londres**

via Paris-Le Havre-Southampton. 2me classe, valable jusqu'au 29 novembre, à vendre. — Prix avantageux. Demander l'adresse du No 540 au bureau de la Feuille d'avis.

**Chambre à manger**

moderne (éventuellement buffet seul), à vendre, Fahys 105, rez-de-chaussée.

A vendre un bureau chêne double face; occasion avantageuse. Demander l'adresse du No 536 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un **lard de cou** bien fumé et sec à 3 fr. par kg.

**lard de poitrine** très sec à 3 fr. 20 par kg. livré par 4 kg. et plus, contre remboursement. — Charcuterie Alfr. Gerber, Langnau (Berne).

## DELAGE

la plus belle voiture de l'époque

**11 C V, 4 cylindres, 75 x 120**  
voiture idéale de ville et de tourisme

**11 C V, Sport**  
une merveille pour les amateurs de vitesse

**30 C V, 6 cylindres, 95 x 140**  
Nouveau type — grand luxe Sleeping — la meilleure grosse voiture

Essai gratuit sur demande

Agence exclusive pour le canton

**Alfred MORIN, Neuchâtel**  
CLOS BROCHET 6 Téléphone 648

BEAU CHOIX DE CARTES DE VISITE à l'imprimerie de ce journal

## NOTICE

La maison soussignée se voit dans l'obligation de rendre publics les faits suivants:

Depuis quelque temps notre rayon de confection et de vêtements sur mesures a été complété par divers articles dont nous ne sommes pas nous-mêmes fabricants, tels que lingerie, cravates, chapellerie, chaussettes, bretelles, gilets de fantaisie, etc.

Ces divers articles, ainsi que ceux qui sortent de notre propre fabrication, sont vendus par notre maison à des prix extrêmement modérés et inférieurs à ceux présentés par la concurrence, de même qualité.

A notre grande stupéfaction, nous avons reçu d'un certain groupe de fabricants l'avis que notre maison serait boycottée si nous ne ramenions pas nos prix à ceux plus élevés pratiqués par la concurrence.

Il est bien inutile d'insister sur pareilles menaces dont nous laissons le public seul juge. Non content de menaces, un de nos fournisseurs de chapeaux a suspendu sans autre avis ses livraisons.

Cette manière de faire a tout naturellement comme résultat immédiat de maintenir artificiellement les hauts prix au détriment de la classe laborieuse et de l'abaissement normal du coût de la vie. Ce ne sont au surplus pas les salaires qui renchérissent la vie, mais les intermédiaires internationaux.

Nous n'avons pas manqué de procéder à une enquête partout en Suisse où notre maison travaille, et nous sommes arrivés à la conclusion bien définie que la lutte engagée contre notre maison émanait d'un groupe de détaillants dont l'origine paraît pour le moins suspecte.

Nous tenons à relever que nous ne craignons pas pareille manœuvre et que nous continuerons dorénavant, comme par le passé, à satisfaire notre clientèle par le principe juste des prix normaux donnant satisfaction à notre clientèle en général, qui saura bien reconnaître dans la suite que notre but est de vendre beaucoup et bon marché, parce que notre qualité de fabricant et de vendeur direct nous le permet.

Wangen près Olten, novembre 1925.

**ARTHUR FREY, manufacture de vêtements.**  
Succursale de Neuchâtel.

Autres succursales: Bâle, Berne, Bienne, Zurich, Winterthur, St-Gall, Lausanne, Fribourg, Berthoud, Soleure et Olten.

**Coqs**

A vendre deux beaux coqs Wyandotte, pour l'élevage, S'adresser Trois-Portes 5, Neuchâtel.

**Beaux jeunes porcs**

et veaux mâles, ascendance fédérale, à vendre chez A. Bachmann fils, Boudevilliers.

**CHEVAL**

Faute d'emploi on offre à vendre un fort cheval de 6 1/2 ans; éventuellement on l'échangerait contre bétail bovin. — S'adresser à Arnold Brauer, Pont. Téléphone 38

On offre à vendre un **vagon de fumier**

chez M. Hermann Jeanneret, à Môtiers.

**Lit Louis XV**

neuf, à vendre à prix réduit. — S'adresser F. Richard, tapissier, — 108.

**DELAGE**

torpédo six places, dernier modèle, état de neuf, vendue avec garantie. Prix avantageux. S'adresser à Alfred Morin, Clos-Brochet 6, Neuchâtel. Tél. 648.

**OCCASIONS**

A vendre un grand lit en noyer à deux places, un pupitre noir, 10 fr., un pupitre en chêne clair, 40 fr., une grande couleuse en zinc, un bain de siège en zinc. S'adresser Balance 2, 3me, à gauche.

**CALORIFÈRE**

A vendre un calorifère inextinguible «Oberburg», de moyenne grandeur, revêtement de caoutchouc, en bon état. — De même un fourneau à pétrole. Demander l'adresse du No 512 au bureau de la Feuille d'avis.

Demandez les **Pâtes alimentaires**

**BESSON FRÈRES YVERDON**

**AUTOMOBILE**

Fiat 501, torpédo quatre places, état de neuf, à vendre à prix avantageux. Demander l'adresse du No 460 au bureau de la Feuille d'avis.

**Joli potager**

en bon état, à vendre, à très bas prix. S'adresser Château 15, rez-de-chaussée, Pesieux.

**A vendre**

une nichée de onze beaux porcs de 9 semaines. S'adresser à Chs Ruchty, Engollon.

**TOUT pour TOUS SPORTS**

Skis et accessoires  
Chaussures de ski

**CASAM-SPORT**

Maison spécialiste Vend bon marché

**Magasin de beurre et fromage R.-A. STOTZER**  
Rue du Trésor

**Oeufs d'Italie. fr. 2.50 la douzaine**  
Rabais depuis 5 douzaines  
Prix de gros par caisses de 30, 60 et 120 douzaines.

**Confortables** poils de chameau

28/29 **4.80** 30/35 **5.50**

38/42 **6.50** 43/46 **6.70**

**Chaussures Pétremand**  
Seyon 2, Neuchâtel  
Timbres-escompte

**Buffet en sapin**

deux portes, en très bon état, à vendre. Prix 35 fr., chez M. Speiser, Seyon 17.

**Réchaud à gaz**

à trois feux, état de neuf, 30 fr. Quai Suchard 4, 2me.

**Demandes à acheter**

On cherche à acheter **auto**

sportive, 7 à 10 HP, deux à quatre places, moderne. Paiement comptant. Offres détaillées sous chiffres M. H. 539 au bureau de la Feuille d'avis.

**Timbres-poste**

Achat de timbres spécialement suisses

Achat de collections

Cabinet de lecture

**J. HUGUENIN**  
Terreaux 7 - NEUCHÂTEL

**VASE ROND OU OVALE**

de 8 à 10,000 litres serait acheté par Fréd. Meier-Charles, vins, La Coudre.

On achèterait d'occasion **bibliothèque ancienne** et glace de salon. Demander l'adresse du No 543 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à acheter un **lit d'enfant**

émaillé blanc, ainsi qu'une chaise. — Faire offres avec prix à Maurice Faugel, Tuilière, Bevaix.

Particulier achèterait d'occasion

**automobile 10 H. P.**

en bon état. Inutile d'offrir modèles antérieurs à 1922. Adresser offres détaillées avec prix à Case postale 3283, Côte-aux-Fées.

**AVIS DIVERS**

**Propriétaires d'autos**

Pour nettoyeurs à domicile, écrire à A. H., rue Rugin 4, Pesieux.

**George-A. FAVRE**

Architecte Bôle  
Constructions à forfait Transformations  
DEVIS ET PROJETS sur demande

**REVISIONS**

de CYCLES et MOTOS au magasin

**F. MARGOT & BORNAND S.A.**  
TEMPLE-NEUF 6

**HUILERIE**

ouverte tous les Jundis, mardis et vendredis.

Se recommandent:

**JOHNER FRÈRES**  
Villarepos p. Avenches

La **Pharmacie - Droguerie F. TRIPET**

Seyon 4 NEUCHÂTEL

fait rapidement et consciencieusement

LES **ANALYSES D'URINE**

**Comme l'électricité** remplace la **VAPEUR L'ONDULATION PERMANENTE** remplacera le **FER A FRISER** chez **SOEURS GOEBEL**

Terreaux Tél. 11.83

**L'HUILERIE fonctionne**

Se faire inscrire:

**Scierie Perrenoud BOUDRY**

**Plâtrerie-Peinture**

Réparations Transformations d'appartements Devis à forfait

**Paul BURA**  
Rue Ancien Hôtel-de-Ville, 4  
Tél. 11.64

**Lingerie - Chemiserie**

TROUSSEAUX - Réparations

Se recommander, L. HUFSCHMID, Hingère Faubourg de l'Hôpital 9. c.o.

**A la demande générale**

**Soirée dansante**

le dimanche de 20-23 heures, dans les SALONS du **QUAI OSTERWALD**

dés dimanche 22 novembre **Orchestre**  
ENTRÉE: Fr. 2.20



AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse...

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses...

Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LOGEMENTS

Vauseyon 15

A louer pour le 24 décembre, LOGEMENT de deux chambres, cuisine, dépendances et jouissance d'une grande terrasse...

A louer tout de suite, bel appartement moderne

de sept pièces, salle de bains et dépendances. Belle situation à proximité du grand Fair et des Caves postales 6628.

A remettre pour le 24 décembre, ou de préférence le 30 décembre, deux APPARTEMENTS dont un rue Pourtalès 6, au 1er étage...

A louer pour tout de suite, dans maison d'ordre, un appartement

bien situé, de trois chambres, cuisine et dépendances. Convient pour dame seule désireuse garder pensionnaires ou sous-louer. S'adresser Bureaux, Louis Favre No 37.

A louer joll LOGEMENT de deux chambres, au soleil. S'adresser au magasin Morthier.

Pour cause de départ, à louer tout de suite ou pour époque à convenir petite propriété

de huit chambres avec véranda vitrée et terrasse, chambre de bains. Pourrait être divisée en appartements de trois et quatre chambres avec grandes dépendances pouvant servir d'atelier, force motrice, grand jardin potager avec arbres fruitiers en plein rapport, petite écurie, chais et poulailler. Accès au lac Tram devant la maison. S'adresser à Mme Vve Verron, Rouget-Terraz près Saint-Blaise.

Pour cas imprévus, à remettre immédiatement, aux Parcs, un appartement

moderne, de trois chambres et dépendances. Etude Petitpierre & Hotz.

LOGEMENT

A louer pour tout de suite, au centre de la ville

de trois pièces et dépendances. S'adresser Etude Wavre, notaires, Palais Rougemont.

A louer pour le 24 décembre prochain, logement

de trois chambres et dépendances. S'adresser Parcs 88, à l'atelier, ou au bureau Edmond Bourquin, Terrasse 20

A louer pour le 24 décembre (éventuellement plus tôt), logement

de quatre chambres, cuisine, dépendances, chambre de bains, buanderie. Rue de la Treille 5. S'adresser Selmet fils, comestibles. c.o.

24 novembre 1925

A louer au Neuchâtel, logement de deux belles chambres et dépendances, 40 fr. par mois. S'adresser au bureau d'Edgar Bovet, rue du Musée 4.

A louer pour le 24 décembre 1925, Temple-Neuf 18, un logement

de deux chambres et cuisine. Pour renseignements, s'adresser à G. Bataillard, Trésor 7 c.o.

CHAMBRES

Deux jolies chambres meublées avec bonne pension. Prix modéré. Beaux-Arts 7. 3me. c.o.

A louer à jeune homme sérieux jolle PETITE CHAMBRE 4me étage. Prière de s'adresser au 1er. rue du Seyon 6.

CHAMBRE au soleil, avec jouissance du piano. A la même adresse, on prendrait des pensionnaires

Mme Tribollet, Faubourg de la Gare 25. 2me.

Chambre meublée, avec ou sans pension, pour monsieur. Orangerie 8.

Jolie chambre meublée, pour monsieur rangé. Berce 3. 3me.

LOCAT. DIVERSES

Qual Suchard. A louer beaux locaux pour ateliers. Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

Magasin

à louer, Neuchâtel 28. S'adresser Faussez-Braves 15. rez-de-ch.

Ecluse. Grands locaux et chantiers à louer. Convient pour garages et ateliers de réparations. Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

Demandes à louer

Ville-ouest

appartement de quatre chambres demandé; éventuellement échange avec appartement de trois pièces. Epoque à convenir. Offres écrites sous M. A. 537 au bureau de la Feuille d'Avis.

OFFRES

CUISINIÈRE

expérimentée cherche place ou remplacement dans bonne famille. Bonnes références. S'adresser Boloue 45. 2me.

Demoiselle

allemande, bien élevée, active, recommandée, cherche pour tout de suite situation dans bonne famille, pour se perfectionner dans la langue française. Via de famille et petits gages demandés. S'adresser Evole 59.

PLACES

On cherche jeune CUISINIÈRE ou forte fille désirant se perfectionner dans la cuisine. Certificats exigés. Demander l'adresse du No 541 au bureau de la Feuille d'Avis.

Cuisinière

On demande une cuisinière. Recommandations sérieuses exigées. S'adresser à Mme Edward Bonnet, Le Ruisseau, Grens p. Nyon (Vaud). JH 86387 L

Jeune fille

recommandée, pour les ouvrages d'un ménage soigné. Beaux-Arts 28. 2me.

Famille neuchâteloise cherche une bonne à tout faire

sérieuse, robuste et sachant un peu cuire. Adresser les offres avec certificats et prétentions à Mme Edmond Jeanneret, ingénieur, Martigny (Valais).

On cherche pour tout de suite une JEUNE FILLE

robuste et de bonne volonté, pour tous les travaux d'un ménage soigné. Ecrire ou se présenter Champ-Bougnin 40. 2me.

On cherche pour petite famille bourgeoise, à Rorschach, brave jeune fille

en qualité d'aide. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande et le ménage. Pour tous renseignements et conditions, s'adresser à Mme A. Oehsenbin, Restaurant-Pâtisserie, Colombier.

EMPLOIS DIVERSES

Jeune fille de 19 ans, de bonne maison, ayant été employée dans une laiterie, cherche place dans magasin de denrées alimentaires pour apprendre la langue française. Bons certificats à disposition. Adresser offres écrites sous N. T. 542 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche pour tout de suite une sommelière

S'adresser à l'Hôtel de la Gare, Corcelles

On demande agent dépositaire

visitant clientèle privée de nouvel article alimentation de grande consommation. Bénéfice 150 fr. par semaine. Offres sous chiffres J 5675 Q à Publicités, Bâle.

On demande un bon ouvrier asphaltier

pour Lœcherne. Renseignements chez Redard-Loup, Cormondrèche.

L'Hôtel du Soleil cherche une fille d'office

et une bonne femme de chambre

Entrée immédiate. TAILLEURS

Appléteurs très capables trouveraient occupation régulière dans la Maison Charles Jetter, rue de la Serre 11bis, La Chaux-de-Fonds.

JEUNE HOMME

connaissant les travaux de la campagne pourrait entrer tout de suite ou pour époque à convenir, chez Numa Jeanneret, au Quartier (Chaux-du-Milieu).

Jeune fille ayant suivi deux ans l'école de commerce et fait une année de pratique, cherche place de STENO-DACTYLOGRAPHE dans bureau ou magasin de la ville ou environs. Accepterait également emploi durant les fêtes. Bonnes connaissances de la langue allemande. Demander l'adresse du No 590 au bureau de la Feuille d'Avis.

Bon remonteur

de finissage pour petites pièces est demandé. Travail suivi et bien rétribué.

Demander l'adresse du No 531 au bureau de la Feuille d'Avis.

DOMESTIQUE

chez Ulisse Monnier, Fontaine André, La Coudre

AVIS DIVERS

Bonne pension

pour ouvriers. S'adresser Gibraltar 17. 2me étage.

On cherche pour les 1er et 2 janvier 1926

bon orchestre de danse

(quatre musiciens) dans important hôtel du Vignoble. Offres sous P 3304 N à Publicités, Neuchâtel. P 3304 N

Journalière

disposent de quelques heures par jour est demandé pour le quartier des Sablon, Faire offres écrites sous P. S. 538 au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS DIVERS

On cherche jeune CUISINIÈRE ou forte fille désirant se perfectionner dans la cuisine. Certificats exigés. Demander l'adresse du No 541 au bureau de la Feuille d'Avis.

Cuisinière

On demande une cuisinière. Recommandations sérieuses exigées. S'adresser à Mme Edward Bonnet, Le Ruisseau, Grens p. Nyon (Vaud). JH 86387 L

Jeune fille

recommandée, pour les ouvrages d'un ménage soigné. Beaux-Arts 28. 2me.

Famille neuchâteloise cherche une bonne à tout faire

sérieuse, robuste et sachant un peu cuire. Adresser les offres avec certificats et prétentions à Mme Edmond Jeanneret, ingénieur, Martigny (Valais).

On cherche pour tout de suite une JEUNE FILLE

robuste et de bonne volonté, pour tous les travaux d'un ménage soigné. Ecrire ou se présenter Champ-Bougnin 40. 2me.

On cherche pour petite famille bourgeoise, à Rorschach, brave jeune fille

en qualité d'aide. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande et le ménage. Pour tous renseignements et conditions, s'adresser à Mme A. Oehsenbin, Restaurant-Pâtisserie, Colombier.

EMPLOIS DIVERSES

Jeune fille de 19 ans, de bonne maison, ayant été employée dans une laiterie, cherche place dans magasin de denrées alimentaires pour apprendre la langue française. Bons certificats à disposition. Adresser offres écrites sous N. T. 542 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche pour tout de suite une sommelière

S'adresser à l'Hôtel de la Gare, Corcelles

On demande agent dépositaire

visitant clientèle privée de nouvel article alimentation de grande consommation. Bénéfice 150 fr. par semaine. Offres sous chiffres J 5675 Q à Publicités, Bâle.

On demande un bon ouvrier asphaltier

pour Lœcherne. Renseignements chez Redard-Loup, Cormondrèche.

L'Hôtel du Soleil cherche une fille d'office

et une bonne femme de chambre

Entrée immédiate. TAILLEURS

Appléteurs très capables trouveraient occupation régulière dans la Maison Charles Jetter, rue de la Serre 11bis, La Chaux-de-Fonds.

CINÉMA DU THÉÂTRE

Dimanche, matinée dès 2 h. Un film sensationnel

Les Loups de Montmartre

avec Gloria SWANSON

Judi 19 - Vendredi 20 Samedi 21 - Dimanche 22 Mardi 24 novembre

Société suisse d'assurance sur la vie Basée sur la mutualité Fondée en 1876 Siège à Bâle

Monsieur et Madame Albert PERRINJAQUET, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur grand deuil.

Mariage Monsieur Suisse romand, d'un certain âge, propriétaire, allégre et distingué, de caractère ferme, très fortuné, possédant auto, désire faire la connaissance d'une demoiselle ou dame de bonne famille, 28-36 ans, intelligente, beau physique, sympathique, affectueuse et gaie, musicienne et aimant les voyages pour mener une existence facile, agréable et de confort. Très sérieux. Discretion d'honneur. Joindre si possible photographie qui sera rendue. Offres au toutes confiances sous P 3282 N à Case postale 294, Neuchâtel.

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES SOCIÉTÉ DE MUSIQUE Mardi 24 novembre 1925, à 19 h. 45 précises 2e Concert d'abonnement avec le concours de Mme Suzanne Balguerie, cantatrice de Paris et de l'Orchestre de la Suisse Romande sous la direction de M. Ernest ANSERMET

Casino de la Rotonde - Neuchâtel Dimanche 22 novembre MATINÉE à 14 h. 30 SOIRÉE à 20 h. 30 Deux seules représentations extraordinaires données par le THÉÂTRE VAUDOIS d'un nouveau grand succès de rire de chez nous Monsieur Potterat se marie

Par les soins des sociétés d'Etudiants du Gymnase, il sera vendu, samedi 21 novembre, des insignes et souvenirs divers en faveur de la Caisse de secours des Suisses nécessiteux rentrés de Russie.

ANGLO-SWISS CLUB NEUCHÂTEL Evening Party-Hôtel du Soleil Saturday November 21 st. beginning 8 p. m. Theatricals 8 to 11 Dancing 11 to 4 a. m.

Tirage quotidien courant 12.400 ex. La Feuille d'Avis de Neuchâtel est distribuée chaque matin par porteurs et porteuses ainsi que par la poste dans les districts de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers, le reste du canton et la région des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

Dès vendredi : MAX LINDER au PALACE

„Pro Monumento“ Vente et Soirées musicales et théâtrales

en faveur de l'érection d'un monument aux soldats italiens nés dans le canton et morts au champ d'honneur 1915-1918

A LA ROTONDE

Les jeudi 19 et vendredi 20 novembre 1925 dès 9 h. 30 : Vente - Buffet - Pâtisserie - Etc. dès 14 h. : Attractions diverses : lecture des signes de la main par Mme TONIA DANTE, etc. et CONCERT par l'orchestre LEONESSA

Soirées théâtrales et musicales

Concert par la Fanfare Italienne Opérettes - Théâtre - Chant - Déclamation Vendredi 20 novembre DANSE

Zurich Vita Compagnie d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité Civile

San Remo „Villa Iris“ Corso degli Inglesi Pension-famille PONS-REIGERSMAN

Cantonal - Neuchâtel F. C. NEUCHÂTEL Emprunt 5 % de 40.000 francs, de 1923 2me tirage du 17 novembre 1925

GROUPE D'ACTION POUR LA PAIX Vendredi 20 novembre 1925, à 20 h. 1/2, rue du Bassin 10, 2me SÉANCE PUBLIQUE

AUTOS-TAXIS HIRONDELLE SCHWAAR & STEINER TEL. 353.1004

Unions Cadettes Neuchâteloises Samedi 21 novembre, à 20 h., Salle du Conservatoire Auditions de Noël

Evangelische Stadtmission Avenue J.-J. Rousseau 6 Soirée musicale

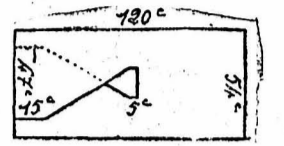
Mlle E. COULAZ diplômée de l'Institut suédois Jacobsson, Genève Massage médical suédois Gymnastique médicale



# La Page du Foyer

## Travaux féminins

PETIT GILET

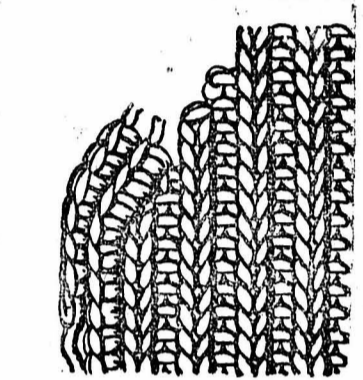
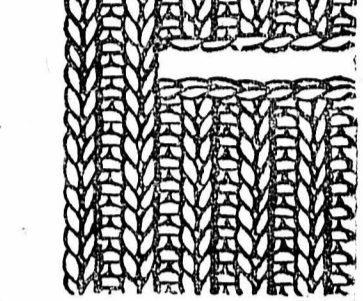


Sur une robe légère, l'été, sous un manteau ou une jaquette, l'hiver, voilà chères lectrices, un laçage qui vous rendra service en de multiples occasions. Que vous l'utilisiez comme dessus de blouse ou casaque de sport, il tiendra une place importante parmi les effets qui vous sont d'un usage coutumier.

Vous pouvez le réaliser en jersey, en le coupant d'après le patron très simple qui vous est indiqué sur notre croquis. Une tresse de laine à cheval sur tous les bords le garnit soûrement. Il sera joli tout blanc, beige ou gris de fer.

Si vous préférez le tricoter, procurez-vous trois cents grammes de laine, quatre fils et des aiguilles de moyenne grosseur. Vous emploierez le point de côte fine, c'est-à-dire un point à l'endroit, un point à l'envers. Commencez par le devant en montant cent soixante mailles et travaillez-les pendant cinquante-cinq rangs : vous arrivez ainsi à hauteur de la poche.

Celle-ci se trouve à trente points de distance du côté et à cent douze du milieu ; c'est entre ces deux parties qu'il faudra rabattre trente-quatre mailles, et ne les remonter au-dessus qu'après avoir tricoté deux rangs qui déterminent la hauteur de la fente.



Après quoi, vous ferez encore vingt rangs avant de commencer les diminutions, d'un point tous les deux rangs, au début des tours opposés à la poche ; ceci pendant deux cent vingt-quatre rangs. Quand après cent douze diminutions, il vous reste sur l'aiguille soixante-quatre mailles, tricotez encore vingt-sept rangs ; puis commencez le second côté du devant exactement pareil moins la poche.

Placez en regard les deux côtés diminués et montez entre chacun d'eux soixante-quatre mailles pour l'encolure et la partie dos qui doit ainsi réunir au total deux cent deux mailles à travailler sur deux cent soixante-cinq rangs. Arrivés là vous démontez les mailles en les faisant glisser les unes sur les autres et il ne vous reste plus qu'à assembler les deux coutures de dessous les bras en ménageant une fente de vingt centimètres pour les emmanchures.

Le galon de la bordure se remplace si l'on veut par deux rangs de mailles simples, au crochet, avec de la soie du même ton ou un peu plus foncée ; cinquante grammes y suffiront. Deux boutons aux brides festonnées maintiennent ce gilet très croisé. Une note de fantaisie se trouve en un ruban de moire noire muni d'un gland de soie ou de perles, sortant de la poche également bordée. Ce petit détail très simple donne à l'ensemble un aspect moderne.

## PHYSIQUE AMUSANTE

### UNE SÉANCE DE MAGIE

Il s'agit d'une grande séance de magie blanche au cours de laquelle les spectateurs verront apparaître et disparaître mystérieusement dans les airs toutes sortes d'objets et même de personnes, ce qui ne laissera pas de les surprendre fort et vous vaudra un succès assuré pour peu que vous sachiez présenter la chose en l'accompagnant d'un boniment approprié.

Occupons-nous d'abord, de la disposition de la scène. Il va falloir, vous installer dans l'embrasure d'une porte. Si celle-ci est large et s'ouvre à deux battants, cela n'en vaudra que mieux. Mais une porte simple pourra convenir tout de même, pourvu qu'elle soit à peu près au milieu de la cloison et face aux spectateurs.

Admettons pour plus de clarté, que la dite porte relie la salle à manger avec le salon. Dans l'une des pièces, le salon par exemple, vous ferez asseoir les spectateurs. La salle à manger deviendra votre théâtre d'opération. L'obscurité règne partout, rideaux et volets sont fermés.



Fig. 1.

Comme seul éclairage, deux lampes placées en L et L (figures 2 et 3) devant l'embrasure de la porte et de chaque côté, face au salon. Un drap blanc, formant encadrement de l'ouverture a été tendu derrière elles. La disposition de ces lumières est d'une grande importance. Elles doivent en effet avoir l'air d'éclairer l'entrée de la salle à manger. En réalité elles n'éclairaient que la partie de la table prise entre les rayons B x et B y, se croisant en B, et sont là surtout pour éblouir le spectateur et lui faire paraître profondément obscure la pièce du fond.

Dans cette pièce doit en effet régner la nuit la plus complète. Si vous pouviez y établir une sorte de tambour fait de tissu noir, ce serait parfait. En tout cas, la chambre ne doit recevoir aucun reflet de lumière, nul objet luisant ou clair ne doit s'y trouver. Devant le seuil, et sous la lumière des lampes, bien qu'un peu en arrière, vous mettiez une table recouverte d'une nappe blanche. Également très blancs doivent être les vêtements de l'opérateur, mais près de lui, dans l'ombre, est un compère tout de noir habillé. Non seulement ses vêtements sont noirs, mais un voile noir et des gants noirs cachent entièrement ses cheveux, son visage et ses mains. Il se tient en retrait derrière la table, mais jamais sous les lampes, et s'il prend bien ses précautions, il doit être invisible.

... Et vous imaginez le reste... Le magicien déclare par exemple qu'un tambourin placé sur la table va se mouvoir et résonner tout seul sur son ordre. A l'aide de sa baguette qu'il promène dans l'espace, il montre qu'il n'y a aucun fil retenant l'objet. Puis le complice s'en saisit. (Attention, ici, à ce qu'on n'aperçoive pas les mains noires sur la blancheur de l'objet) et la prédiction est ainsi accomplie.

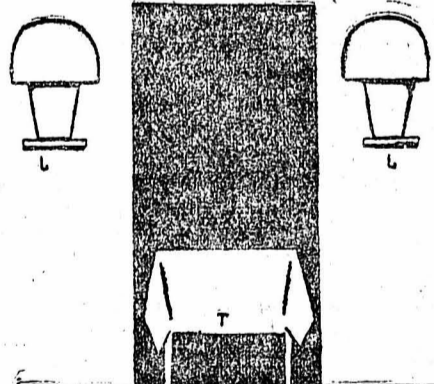


Fig. 2.

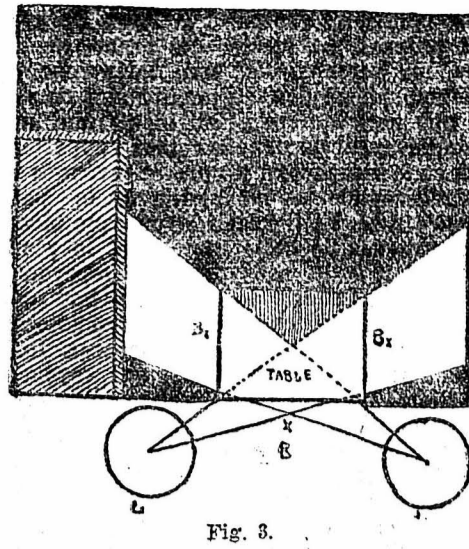


Fig. 3.

Puis, un bouquet change de place, une carte à jouer apparaît à la demande d'un spectateur, ou encore, le magicien reçoit dans un verre une eau mystérieuse venant d'une bouteille enveloppée d'un papier ou d'une étoffe d'un noir mat, etc.

Mais plus fort, le magicien s'escamote lui-même. Pour cela, il se cache derrière un drap blanc qu'il déploie, le complice prend sa place et continue à agiter le drap sous lequel on le croit toujours. Pendant ce temps il sort sans bruit, en ayant soin de ne pas se montrer, et de ne faire pénétrer aucun rayon de lumière dans la chambre obscure. En faisant le tour derrière le couloir, il repart derrière les assistants au moment où le complice laisse retomber le drap, comme si l'opérateur s'était évanoui dans les airs.

Essayez ce tour amusant. Si toutes vos précautions sont bien prises, je vous garantis un immense succès.

## TRAVAUX D'AMATEUR

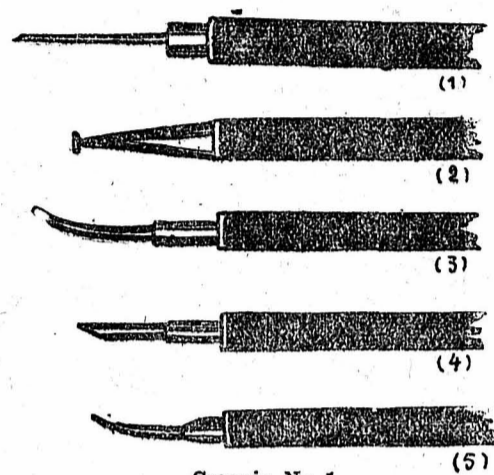
**LE CUIR INCISÉ.** — Nous allons, ami lecteur, nous occuper d'une façon de travailler le cuir, très pratiquée en ce moment, car elle est d'un fort bel effet pour la décoration des portefeuilles, sacs de dame, pochettes, ceintures, étuis à cigarettes, sandales, etc.

Vous savez que le cuir se compose de deux parties : l'une, qui est l'épiderme, s'appelle « fleur », l'autre à envers plus rugueuse se nomme « chair ». Naturellement, c'est la fleur que l'on travaille ; toutefois, l'épaisseur du cuir doit être en rapport avec sa destination. Il est évident que pour sandales, pochette, portemonnaie, il faut un cuir plus épais que pour la confection d'une ceinture ou encore d'une applique pour chapeau.

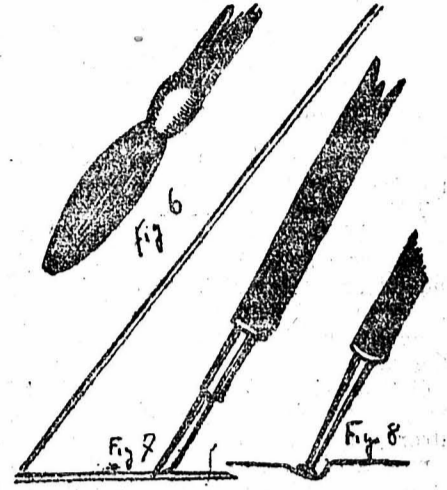
Voici les instruments dont vous aurez besoin pour réaliser cet ouvrage : croquis No 1 :

- 1. Pointe à exécuter les fonds en picots. 2. Fer à contourner. 3. Pointe à tracer. 4. Couteau à inciser. 5. Fer à modeler.

Croquis No 2 : 6. Pinceau mouilleur. Il est nécessaire, pour commencer, de mouil-



Croquis No 1



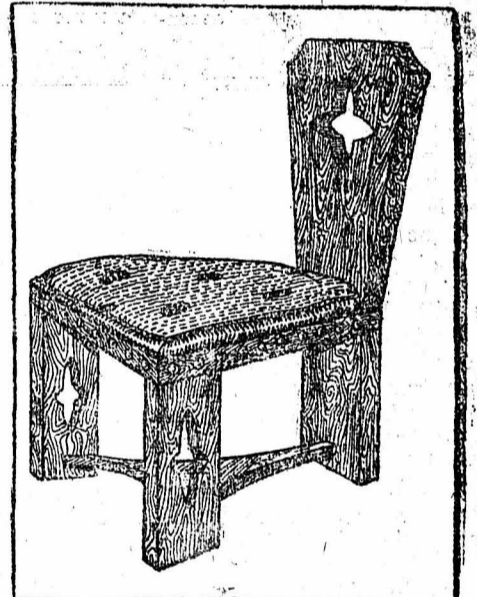
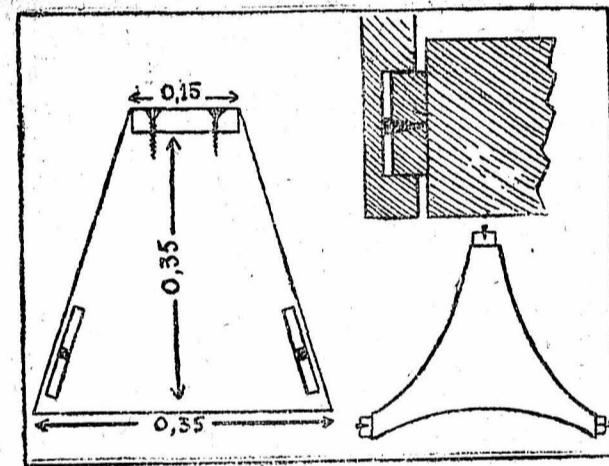
Croquis No 2

ler la peau ; pour cela, on prend le pinceau mouilleur (second croquis figure 6) ou une éponge. On passe rapidement le pinceau imbibé d'eau « pure » (ceci est important) jusqu'à ce que le cuir prenne une teinte uniforme ce qui indiquera qu'il est bien humecté. C'est la fleur du cuir qui est humidifiée ; mais avant de travailler le cuir, il est nécessaire de s'assurer que l'eau ne ressort pas sous la pression de l'outil.

Vous dessinez l'image que vous avez choisie sur un papier calque. Ce papier étant posé bien droit sur la fleur du cuir, vous repasserez sur tous les traits à l'aide de la pointe à tracer (croquis 1 figure 3) en appuyant fortement ; de cette façon, le dessin se retrouvera marqué en creux sur le cuir.

Dans notre prochaine causerie, nous entreprendrons l'incision du cuir, travail facile, mais exigeant cependant une certaine attention : ici comme dans la plupart des travaux de décoration, la sûreté de main est le principal élément de réussite. (A suivre.)

**UNE CHAISE RUSTIQUE.** — Sa fabrication peu compliquée la fera apprécier, car à cette simplicité se joint une solidité parfaite. On choisira des planches ayant 3 cm. d'épaisseur, en chêne, en hêtre ou en bois blanc, qu'il nous sera possible de peindre suivant notre goût. Elle se compose de quatre pièces : un dossier haut de 75 cm., dont la partie la plus évasée mesure 25 cm., le siège pris dans une planche d'une seule pièce : longueur 85 cm. sur 35 cm. et 25 cm. à la partie qui se rattache au dossier et dans lequel on pratique trois encoches pour ajuster les pieds (38 cm. de hauteur de 14 cm. de largeur) et enfin, la traverse de renfort.



Le dossier est enchâssé dans l'encoche ménagée dans le siège et s'y maintient par deux grosses vis ; les pieds s'encastrent également dans les encoches. Un embollement énergétique étant nécessaire, en plus de la colle forte, il est bon d'ajouter un coin de fer ou de bois dur dans l'extrémité du pied ; ce coin, en s'enfonçant assurera l'écartement de la pièce embollée. On procède de la même façon pour les trois tenons de la traverse.

Ainsi que l'indique notre dessin, on découpe, à l'aide d'une petite scie à main, un motif sur le dossier et les pieds, afin que le modèle présente plus de légèreté. Celui représenté sur notre gravure est des plus simples ; mais il est possible d'en imaginer de plus compliqués.

De même que la bordure du siège, le dossier se garnit de clous à grosse tête de cuivre, formant une décoration de bon goût. Un coussin de crétonne claire, aux rangs originaux donnera une note gaie à ce meuble d'aspect un peu sobre.

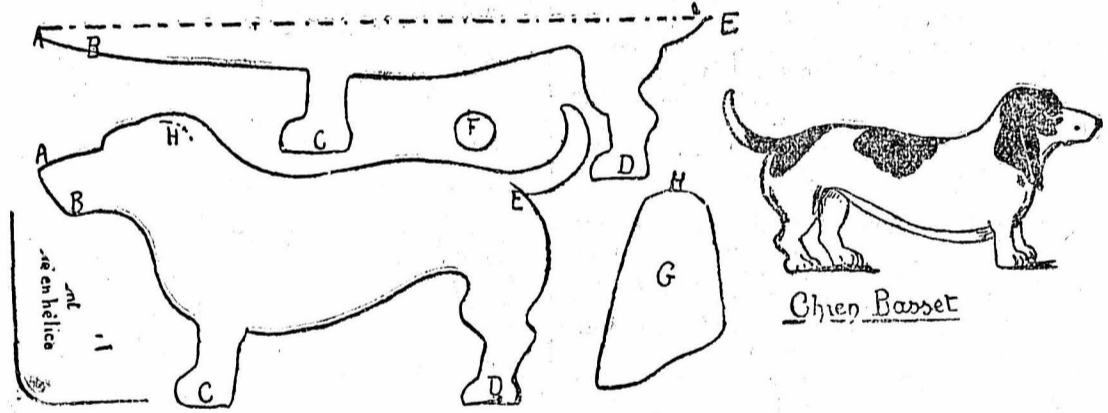
Et, terminée, cette chaise faite par vos soins se placera à votre gré dans une salle à manger rustique ou, mieux encore, dans un vestibule spacieux.

## NOTRE MÉNAGERIE

### LE CHIEN

Quelle race préférez-vous, petite amie ? Est-ce le bel épagneul à poil long et soyeux, est-ce le remuant fox-terrier ou le bouledogue avec son air toujours grognon ? A vrai dire vous les aimez bien tous car le chien est une brave et bonne bête, toujours prêt à partager les jeux des enfants de même qu'à défendre et à protéger son maître. Ce n'est pas en vain qu'il est appelé « l'ami de l'homme ».

Je vais aujourd'hui vous parler du basset. Comme il est drôle quand on voit de profil sa silhouette si longue et si courte sur pattes ! Il est fort intelligent ainsi que très bon chien de chasse. Cela ne vous préoccupe guère, mais, ce qui va sans nul doute vous intéresser, c'est d'en confectionner un d'après mes indications.



Chien Basset

Pour faire celui que je vous montre ici, il faudra du velours blanc dans lequel vous couperez les deux côtés d'après le schéma, ensuite le dessous, puis les deux oreilles que vous doublerez de velours ou de soie rose.

Quand vous aurez assemblé les deux côtés depuis A jusqu'à E c'est-à-dire le dos, vous ajouterez le dessous en commençant par A, passant par B, C, D, et vous arrêterez à E. Afin de pouvoir bourrer le chien, vous aurez soin de ménager une ouverture en haut ou en bas et vous la fermerez par un point de surjet. Ce même point retiendra les semelles F au bout des pattes C et D. Vous fixerez ensuite les oreilles à H en leur faisant former un pli.

A l'aide d'un pinceau et d'encre de Chine vous ferez les taches noires que je vous conseille d'exécuter tout à fait à la fin.

Et vous serez heureuse alors, de montrer à votre papa et à votre grand frère comme vous savez bien travailler.

REPRODUCTION DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## Les compagnons de Jéhu

PAR

ALEXANDRE DUMAS

Bonaparte le remercia de ses services comme aide de camp et le plaça dans la division de Neille, puis dans celle de Baraguey-d'Hilliers. Il en résulta que, quand Bonaparte revint à Paris après le traité de Tolentino, Murat ne fut pas du voyage.

Ce n'était point l'affaire du triumvirat qui avait pris sous sa protection le jeune général de brigade.

Les trois belles solliciteuses se mirent en campagne, et, comme il était question de l'expédition d'Égypte, elles obtinrent du ministère de la guerre que Murat fit partie de l'expédition.

Il s'embarqua sur le même bâtiment que Bonaparte, c'est-à-dire à bord de l'« Orient », mais pas une seule fois pendant la traversée Bonaparte ne lui adressa la parole. Débarqué à Alexandrie, Murat ne put d'abord rompre la barrière de glace qui le séparait de son général, lequel, pour l'éloigner de lui plutôt encore que pour lui donner l'occasion de se signaler, l'opposa à Mourad-Bey.

Mais, dans cette campagne, Murat fit de tels prodiges de valeur ; il effraya, par de telles témérités, le souvenir d'un moment de mollesse ; il chargea si intrépidement, si follement à Aboukir, que Bonaparte n'eut pas le courage de lui garder plus longtemps rancune.

En conséquence, Murat était revenu en France avec Bonaparte ; Murat avait puissamment coopéré au 18 et surtout au 19 brumaire ; Murat était donc rentré en pleine faveur, et, comme preuve de cette faveur, avait reçu le commandement de la garde des consuls.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

Il avait cru que c'était le moment de faire l'aveu de son amour pour Mme Bonaparte, amour parfaitement connu de Joséphine, qui l'avait favorisé.

Joséphine avait eu deux raisons pour cela. D'abord, elle était femme dans toute la charmante acception du mot, c'est-à-dire que toutes les douces passions de la femme lui étaient sympathiques ; Joachim aimait Caroline, Caroline aimait Murat, c'était déjà chose suffisante pour qu'elle protégât cet amour.

Puis Joséphine était détestée des frères de Bonaparte ; elle avait des ennemis acharnés dans Joseph et Lucien ; elle n'était pas fâchée de se faire deux amis dévoués dans Murat et Caroline.

Elle encouragea donc Murat à s'ouvrir à Bonaparte.

Trois jours avant la cérémonie que nous avons racontée plus haut, Murat était donc entré dans le cabinet de Bonaparte, et, après de longues hésitations et des détours sans fin, il en était arrivé à lui exposer sa demande.

Selon toute probabilité, cet amour des deux jeunes gens l'un pour l'autre n'était point une nouvelle pour le premier consul.

Celui-ci accueillit l'ouverture avec une gravité sévère et se contenta de répondre qu'il y songerait.

La chose méritait que l'on y songeât, en effet : Bonaparte était issu d'une famille noble, Murat était le fils d'un aubergiste. Cette alliance, dans un pareil moment, avait une grande signification.

Le premier consul, malgré la noblesse de sa famille, malgré le rang élevé qu'il avait conquis, était-il, non seulement assez républicain, mais encore assez démocrate pour mêler son sang à un sang roturier ?

Il ne réfléchit pas longtemps : son sens si profondément droit, son esprit si parfaitement logique lui dirent qu'il avait tout intérêt à le faire, et, le jour même, il donna son consentement au mariage de Murat et de Caroline.

Les deux nouvelles de ce mariage et du déménagement pour les Tuileries furent donc lancées en même temps dans le public ; l'une devait servir de contre-poids à l'autre.

Le premier consul allait occuper la résidence

des anciens rois, coucher dans le lit des Bourbons, comme on disait à cette époque ; mais il donnait sa sœur au fils d'un aubergiste.

Maintenant, quelle dot apportait au héros d'Aboukir la future reine de Naples ?

Trente mille francs en argent et un collier de diamants que le premier consul prenait à sa femme, étant trop pauvre pour en acheter un. Cela faisait un peu grimacer Joséphine, qui tenait fort à son collier de diamants ; mais cela répondait victorieusement à ceux qui disaient que Bonaparte avait fait sa fortune en Italie ; et puis pourquoi Joséphine avait-elle pris si fort à cœur les intérêts des futurs époux ! Elle avait voulu le mariage, elle devait contribuer à la dot.

Il résultait de cette habile combinaison que, le jour où « les consuls » quitteront le Luxembourg (30 pluviôse an VIII) pour se rendre au « palais du gouvernement », escortés par « le fils d'un aubergiste » devenu beau-frère de Bonaparte, ceux qui virent passer le cortège ne songèrent qu'à l'admirer et à l'applaudir.

Et, en effet, c'étaient des cortèges admirables et dignes d'applaudissements que ceux qui avaient à leur tête un homme comme Bonaparte et dans leurs rangs des hommes comme Murat, comme Moreau, comme Brune, comme Lannes, comme Junot, comme Duroc, comme Augereau, et comme Masséna.

Une grande revue était commandée pour ce jour-là, dans la cour du Carrousel ; Mme Bonaparte devait y assister, non pas du balcon de l'horloge, le balcon de l'horloge était trop royal, mais des appartements occupés par Lebrun, c'est-à-dire du pavillon de Flore.

Bonaparte partit à une heure précise du palais du Luxembourg, escorté de trois mille hommes d'élite, au nombre desquels le superbe régiment des guides, créé depuis trois ans, à propos d'un danger couru par Bonaparte dans ses campagnes d'Italie : après le passage du Minicio, il se reposait, harassé de fatigue, dans un petit château, et se disposait à y prendre un bain, quand un détachement autrichien, en fuite et se trompant de direction, envahit le château, gardé par les sentinelles seulement ; Bonaparte n'avait eu que le temps de s'enfuir en chëmise !

Un embarras qui mérite la peine d'être rapporté s'était présenté le matin de cette journée du 30 pluviôse.

Les généraux avaient bien leurs chevaux, les ministres leurs voitures ; mais les autres fonctionnaires n'avaient point encore jugé opportun de faire une pareille dépense.

Les voitures manquaient donc.

On y suppléa en louant des fiacres dont on couvrit les numéros avec du papier de la même couleur que la caisse.

La voiture seule du premier consul était atelée de six chevaux blancs ; mais, comme les trois consuls étaient dans la même voiture, Bonaparte et Cambacérès au fond, Lebrun sur le devant, ce n'était, à tout prendre, que deux chevaux par consul.

D'ailleurs, ces six chevaux blancs, donnés par l'empereur François au général en chef Bonaparte après le traité de Campo-Formio, n'étaient-ils pas eux-mêmes un trophée ?

La voiture traversa une partie de Paris en suivant la rue de Thionville, le quai Voltaire et le pont Royal.

À partir du guichet du Carrousel jusqu'à la grande porte des Tuileries, la garde des consuls formait la haie.

En passant sous la porte du guichet, Bonaparte leva la tête et lut l'inscription qui s'y trouvait.

Cette inscription était conçue en ces termes :

10 août 1793

La royauté est abolie en France

et ne se relèvera jamais

Un imperceptible sourire contracta les lèvres du premier consul.

À la porte des Tuileries, Bonaparte descendit de voiture et sauta en selle pour passer la troupe en revue.

Lorsqu'on le vit sur son cheval de bataille, les applaudissements éclatèrent de tous les côtés.

La revue terminée, il vint se placer en avant du pavillon de l'horloge, ayant Murat à sa droite, Lannes à sa gauche, et derrière lui tout le glorieux état-major de l'armée d'Italie.

Alors le défilé commença.

Là, il trouva une de ces inspirations qui se gravitent profondément dans le cœur du soldat.

Quand passeront devant lui les drapeaux de la 96me, de la 30me et de la 33me demi-brigade, voyant ces drapeaux qui ne représentaient plus qu'un bâton surmonté de quelques lambeaux criblés de balles et noircis par la poudre, il ôta son chapeau et s'inclina.

Puis, le défilé achevé, il descendit de cheval et monta d'un pied hardi l'escalier des Valois et des Bourbons.

Le soir, quand il se retrouva seul avec Bourrienne :

— Eh bien, général, lui demanda celui-ci, êtes-vous content ?

— Oui, répondit vaguement Bonaparte ; tout s'est bien passé, n'est-ce pas ?

— A merveille !

— Je vous ai vu près de Mme Bonaparte à la fenêtre du rez-de-chaussée du pavillon de Flore.

— Moi aussi, je vous ai vu, général : vous lisez l'inscription du guichet du Carrousel.

— Oui, dit Bonaparte : « 10 août 1793. La royauté est abolie en France, et ne se relèvera jamais. »

— Faut-il la faire enlever, général ? demanda Bourrienne.

— Inutile, répondit le premier consul, elle tombera bien toute seule.

Puis, avec un soupir : — Savez-vous, Bourrienne, l'homme qui m'a manqué aujourd'hui ? demanda-t-il.

— Non, général.

— Roland... Que diable peut-il faire qu'il ne nous donne pas de ses nouvelles ?

Ce que faisait Roland, nous allons le savoir.

XLV

### Le chercheur de piste

Le lecteur n'a pas oublié dans quelle situation l'escorte du 7me chasseurs avait retrouvé la malle-poste de Chambéry.

La première chose dont on s'occupa fut de chercher l'obstacle qui s'opposait à la sortie de Roland ; on reconnut la présence d'un cadenas, on brisa la portière.



## La mort du fez

Bevaix, le 13 novembre 1925.

Gros événement, dont les lettres de M. Gentizon et du correspondant de l'ami Georges ne font guère saisir la valeur.

Le fez qui disparaît ne fut nullement une coiffure nationale des Turcs ou des Musulmans. La « tomate » rouge ne se généralisa que par une décision du tyran Abdul-Hamid. En somme son origine est plus grecque que turque. Originale, si l'on veut, comme le casque à pointe, symbole d'un régime, en tous cas ce fut le couvre-chef le plus impraticable qu'on put imposer à une population vivant sous un soleil ardent. Si non ami Georges avait été condamné à faire, quasi tous les jours comme votre serviteur, et ce pendant près de trois semaines, sur un poussif bidet, les 50 kilomètres de Larissa à Pharsale, avec un fez pour toute protection contre Hélios, je vous garantis qu'il admirerait moins le vieux serviteur qui pare maintenant dans mon antichambre une tête de caïman!

Le gros, très gros changement qui survient c'est « l'ordre », non pas seulement l'autorisation, de porter un chapeau, car pour tout l'Orient le chapeau fut jusqu'ici le signe distinctif du chrétien. Décidément pour que Moustapha-Kémal et consorts aient pu prendre une décision de cette importance, sans révolution, c'est un signe des temps.

En Orient, l'étiquette exigeait que la tête fut couverte, ce signe de respect était obligatoire quand on se présentait devant Allah ou Jehovah. Car les Juifs doivent aussi avoir un couvre-chef quand ils accomplissent leurs devoirs religieux.

Il était aussi grossier pour un Oriental d'enlever son fez en société qu'à un Occidental d'entrer dans un salon avec son cylindre.

A mon arrivée à Constantinople, le ministre de Hollande voulut bien m'inviter, dans la plus stricte intimité et pour lui être présenté, avec S. E. le maréchal Mavroyéni Pacha, médecin particulier et grand ami d'Abdul-Hamid. A peine à table, très humblement conscient de l'énormité de sa demande, le Pacha pria leurs Excellences de vouloir bien l'autoriser à enlever son fez, qui lui était un supplice, vu sa qualité de chrétien et étant donné le tout petit comité. Mais nous étions dans une légation, le dîner avait une certaine officialité et ce fut une affaire d'Etat que d'autoriser cet accroc à l'étiquette.

Vous ne vous représentez pas, docteur, l'énormité de cette demande, c'est comme si vous exprimiez, vous, le désir de dîner avec votre chapeau.

Fraîchement débarqué, je fus un peu ahuri de l'incident dont je n'appréciai que plus tard l'importance diplomatique.

Une personnalité officielle qui aurait enlevé son fez dans une réception, quel que fut son grade surtout si elle avait un haut grade, aurait été mise illico à la porte et une plainte déposée le lendemain au sultan lui-même en exigeant des excuses et des sanctions. Le fait n'est-ce pas que jamais présenté.

Quant à l'histoire de l'obligation de toucher le sol avec le front pendant les prières, c'est discutable, en partie du moins, car il est avec le ciel des accommodements. Tout d'abord, les prêtres portaient autour du fez un turban blanc, parfois très épais, les Hadjids, pèlerins revenus de la Mecque, un turban vert. Dans le bon vieux temps, suivant la mode, ces turbans furent parfois gros comme des courges. Au Maroc les grands personnages portaient et portent encore d'immenses et authentiques panamas d'une valeur de quatre à cinq cents francs, qu'ils enlèvent pour la prière, ayant sous le chapeau une petite calotte de soie ou de coton. Puis il y a les bonnets de fourrure énormes en Perse, les bonnets tromblon des derviches, etc.

Donc au point de vue religieux la réforme n'a que l'importance qu'on voudrait lui prêtée: en somme, une fantaisie de satrape. Seul le pittoresque y perdra.

La transformation est beaucoup plus grande pour les femmes, je dois même dire la révolution, car les suffragettes turques ont décidément gain de cause. Yachmack des grandes dames, féjéréjé des petites bourgeoises, robes variées laissant à peine deviner les yeux, « tempi passati », la femme turque porte le chapeau cloche comme tout le monde, avec ou sans voilette, elle a des tailleurs ou des robes chemises, des « bas nus » comme disait la fillette de la « Feuille d'avis ». Elles sont demoiselles de magasin, dactylos, ce qu'exprime Musset par ces vers: « Et les femmes seront tout ce qu'elles voudront ».

M. Gentizon nous disait aussi: fini l'enlèvement des chaussures dans les mosquées, plus de babouches, plus de pieds nus. Cela, je ne le crois pas du tout, car les ablutions avant la prière resteront et ne peuvent pas être modifiées. Que le ou la Turque portent des bottines, il faut espérer que l'excellente coutume de se déchausser en entrant à la mosquée ou en rentrant chez soi ne va pas tomber.

Autant les chrétiens de toutes nuances et les

Juifs sont sales, autant les Turcs musulmans sont propres. La masse dite arabe, les Egyptiens, les Persans, etc., sont sales comme des chrétiens. Même dans la plus pauvre mesure, il y a une antichambre et au moins une marche à monter avant de pénétrer dans l'appartement. Déjà cette marche est propre et savonnée et reluisante comme les Hollandais ou les Basques de pure race. Et il ne s'agit pas que Monsieur le Maître souille cette marche et le plancher qui lui fait suite, sous peine de recevoir à la tête toute la batterie de cuisine. Il faut qu'il se déchausse, passe des babouches, des soccolis ou entre sur ses bas et des bas propres. Ils sont autrement propres que nous, qui voyons rentrer Pierre ou Paul avec ses chaussures crottées et à peine un peu râclées à la porte quand elles sont par trop sales.

Il était, et j'espère qu'il est encore, de la dernière grossièreté d'entrer chez des Turcs avec des chaussures boueuses ou poussiéreuses. D'où l'habitude que prennent tous les Européens, dans ces pays, de porter des galoches, et ça comme hiver. Quand un non initié arrivait sans galoches, un domestique se précipitait avec des torchons pour froter et refroidir les souliers, par-dessus et par-dessous, avant de le laisser passer l'antichambre.

Pour nous qui avons connu la Turquie d'Abdul-Hamid, il nous est impossible de concevoir comment tous ces énormes changements ont pu se faire sans grosse casse.

Il leur reste une réforme de toute importance à décréter, s'ils veulent vraiment se mettre à la hauteur des exigences modernes. C'est de supprimer, « hors la mosquée », leur impossible

écriture arabe et adopter notre alphabet. Sinon, tout ce qu'ils feront restera pratiquement lettre morte.

L'alphabet arabe ne comprend que les consonnes, la voyelle est marquée par un point, toujours le même, à vous de découvrir si c'est a, e, i, o, u, y; pas commode. Puis, il y a la règle de l'euphonie qui fait qu'en principe, s'il y a plusieurs voyelles dans un mot, elles doivent se répéter. Yidsys, Evet, etc. Alors, s'il faut lire un mot comme Edmond, impossible, c'est Edmond, Udmund, Idmnd, etc. La seule ressource est de l'écrire avec notre alphabet. Mais, comme le turc s'écrit de droite à gauche, quand vous arrivez à un mot étranger, il faut faire machine arrière et le lire de gauche à droite. Enfin, leurs chiffres à eux s'écrivent de gauche à droite, c'est vraiment charmant de lire droite gauche, gauche droite, etc.

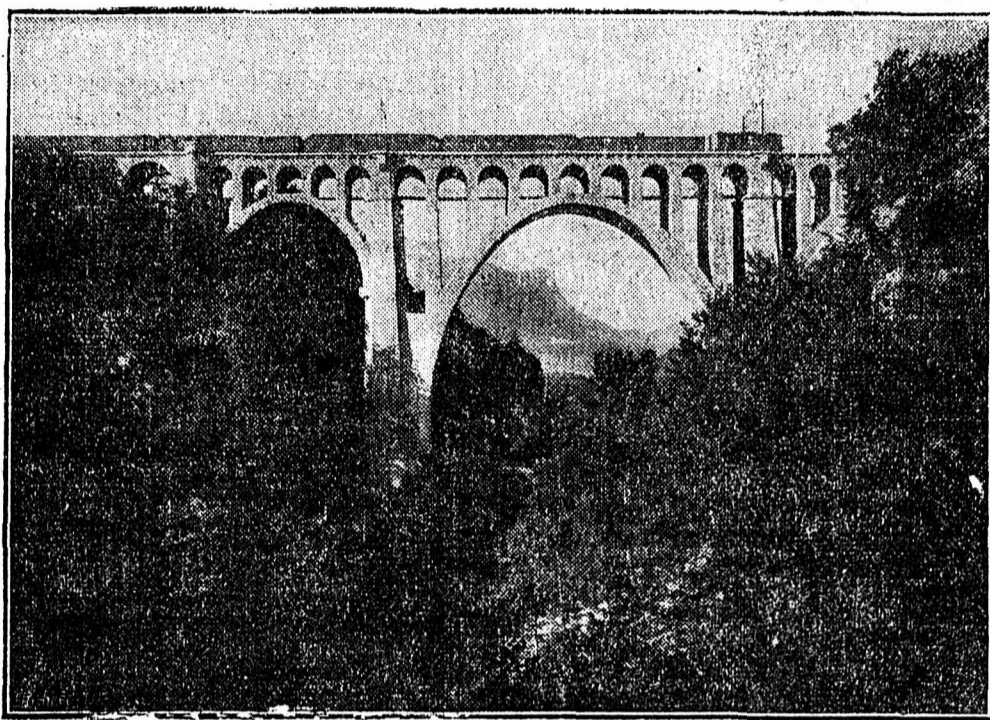
C'est un travail énorme que d'apprendre à lire et matériellement impossible d'arriver, sans avoir passé par les petites classes, à écrire proprement, et encore c'est l'oiseau rarissime que le sujet capable de bien rédiger un document en turc.

Cette réforme, qui serait un immense progrès, ne présente aucune difficulté et je possède des dictionnaires turcs variés qui sont imprimés avec nos caractères, donc cela existe déjà.

Sans cette écriture diabolique, le turc serait une langue très facile à apprendre et il n'y aurait plus de difficultés dans les administrations à appliquer le décret qui le rend obligatoire.

Dr Edmond LARDY.

## Les travaux d'art des C. F. F.



Le viaduc du Day, près de Vallorbe, qui vient d'être terminé.

## Dans les écoles de la ville fédérale

(De notre correspondant de Berne.)

D'après les statistiques de la ville de Berne, le nombre des écoliers a diminué sans cesse depuis l'année 1919. Les écoles municipales comptaient en 1880, 5205 élèves. En 1910, leur nombre était monté à 12,734. Le maximum fut atteint en 1919 avec 15,322 élèves. Depuis ce moment-là, une diminution se fit sentir. Le nombre des écoliers bernois fut, en 1920, de 15,123; en 1921 de 14,837; en 1922 de 14,676; en 1923 de 14,384 et en 1924 de 13,975. C'était presque atteindre le niveau de 1913 (13,925).

Aucun doute n'est possible: cette diminution est en corrélation directe avec la diminution constatée dans les naissances. Le recul dans la natalité s'est manifesté en France depuis de longues années. Dans les Etats de l'Europe occidentale, on l'a surtout observé depuis 1903. Cette année-là et même l'année précédente déjà, on a constaté à Berne une légère diminution. Ensuite, le nombre des naissances augmenta jusqu'en 1906. En 1900, on enregistra à Berne 1265 naissances; en 1901: 1917; en 1902: 1966; en 1903: 1958; en 1904: 1964; en 1905: 2025; en 1906: 2124. Depuis cette époque, malgré l'immigration urbaine, ce recul dans la natalité a continué à se faire sentir. Les naissances ont été en 1907 un nombre de 1952; en 1908: 1997 (donc une légère augmentation); 1909: 1962; 1910: 1973; 1911: 1916; 1912: 1913; 1913: 1977 (encore une année d'exception), et, en 1914, de 1835.

Pendant les années de guerre, le nombre des naissances fut extrêmement réduit (1915: 1650, 1916: 1662, 1917: 1588, 1918: 1494). Ce recul s'explique facilement par le fait de la mobilisation, et du départ de nombreux étrangers. C'est également une période pendant laquelle peu de mariages se conclurent. Après la guerre, on constata de nouveau une légère augmentation (1919: 1658, 1920: 1806, 1921: 1808, 1922: 1725, 1923: 1760). Pourtant les chiffres d'avant-guerre ne furent plus jamais atteints. La diminution continue et elle ne peut être attribuée aux effets de la guerre, qui n'ont exercé qu'une influence passagère. Le déficit des naissances peut avoir ses causes profondes, et il découle peut-être du défaut d'énergie créatrice, qui est une des troublantes caractéristiques de notre époque.

Malgré ce recul du chiffre des naissances, la population de la ville n'a pas diminué, d'abord par le fait que la mortalité n'est plus aussi importante et ensuite parce que le nombre des naissances a néanmoins dépassé celui des morts. De plus, on a pu constater une augmentation de l'immigration, qui varie toutefois beaucoup d'une année à l'autre.

Il était évident que la diminution des naissances se ferait sentir également en ce qui concerne le nombre des écoliers. Ce sont surtout les adultes qui contribuent à augmenter la population de la ville. Chaque promoteur aura pu se rendre compte qu'il existe certains quartiers de Berne dans lesquels on ne voit presque pas d'enfants.

Il y a longtemps déjà que le nombre des écoliers a diminué à Zurich. D'après la « Nouvelle Gazette de Zurich », 26,051 élèves visitaient en 1914 les écoles municipales. En 1925, leur nombre s'était réduit à 18,810. On compte que si

l'immigration continue à se faire sentir dans les mêmes proportions, il n'y aura plus à Zurich en 1931, que 16,670 écoliers, soit environ 10,000 de moins qu'en 1914.

A Berne, on n'a observé la diminution des naissances et par conséquent celle des écoliers que beaucoup plus tard (1920). Les écoles primaires de la ville ont atteint leur maximum en 1919 (10,650 élèves). En 1924, leur nombre était de 9261 seulement. L'école secondaire des garçons a eu son apogée en 1922 avec 1448 élèves, et l'école secondaire des filles en 1923 avec 633 élèves.

Le programme en 1917 avait atteint son maximum avec 718 élèves. Seule l'école secondaire de Bümplitz n'a pas encore souffert de la diminution constatée dans le nombre des naissances.

Chaque classe comptait en moyenne 36 élèves en 1911, en 1924, 30 seulement. Les classes spéciales des écoles primaires comprenaient en moyenne 40 élèves en 1911, 33 en 1924, et les autres classes 40 élèves en 1911 et 34 en 1924. Au collège des garçons le nombre moyen des élèves par classe est tombé de 31 à 27, pour l'école secondaire des filles, de 32 à 31 et pour le progymnase, de 30 à 25.

Si on se reporte aux chiffres d'avant-guerre, on constate dans les classes primaires une diminution de 6 à 7 élèves et dans les classes secondaires de 3 élèves en moyenne.

La commune de Berne a dépensé pour ses écoles 757,493 fr. en 1900, 1,248,514 fr. en 1910, 4,580,879 fr. en 1924. Naturellement, les plus grosses dépenses furent faites au profit des écoles primaires (en 1900: 489,704 fr.; en 1924: 2,410,398 fr.). Un écolier coûtait en moyenne 75 fr. 50 à la commune en 1900: cette dépense s'élevait à 260 fr. 30 en 1924.

Ces chiffres prouvent que la ville a consacré de grosses sommes à l'instruction publique. Les frais occasionnés par les moyens d'enseignement, la nourriture et les vêtements, les colonies de vacances, les médecins et dentistes scolaires et les asiles d'enfants, qui se montaient en 1900 à 44,518 fr., atteignent en 1923 le beau total de 508,788 fr. Comme on voit, ils sont dix fois plus forts que vingt-trois ans plus tôt. Il faut toutefois tenir compte du fait que

l'argent a perdu environ la moitié de sa valeur. La dépense moyenne par élève qui était en 1900 de 5 fr. 26 se montait à 36 fr. 41 en 1923.

Voilà pour l'Amérique. La diminution constante des recettes de nos C. F. F. provenant du service des marchandises, nous oblige de dire que la situation n'est malheureusement pas la même chez nous.

## Les conditions économiques

A ce sujet, M. J. Lorenz s'exprime de la manière suivante: La situation sur le marché du travail, sérieusement mise en cause ces derniers temps par la crise survenue dans l'industrie textile, n'a guère varié. Au commencement du mois passé, une légère amélioration a même pu être constatée. Toutefois, on aurait tort de se laisser aller à des pronostics trop optimistes pour l'unique raison que certaines branches de l'industrie accusent un chiffre d'exportation plus élevé. La plus value est de 9 millions pour les articles de l'alimentation, de 7 millions pour les produits textiles en coton et de 2 millions de francs pour les machines.

La mise en vigueur par l'Allemagne des nouveaux droits d'entrée aura sans nul doute pour premier effet un recul sensible du chiffre global d'exportation. En ce moment, les achats de l'Angleterre ne représentent même pas les deux tiers de son importation normale. L'intention manifeste d'étendre à d'autres articles encore les droits Mac Kenna étouffe d'avance tout espoir d'une proche amélioration.

Malgré les intempéries de l'été passé, l'agriculteur n'a guère à se plaindre du rendement de cette année. Contrairement à l'attente générale, la récolte des fruits a été plus abondante dans bien des contrées du pays. Grâce à la publication régulière de rapports sur la situation du marché agricole, une certaine déroute des prix a pu être évitée. Pendant l'hiver, les producteurs de lait bénéficieront d'une augmentation d'un centime par litre, augmentation consentie par les associations et cela sans que les consommateurs en paient les frais. Le danger d'une extension de la fièvre aphteuse étant conjuré, le paysan verra avec plus de confiance approcher les fêtes de fin d'année.

De même que l'agriculture, l'industrie hôtelière a, à quelques exceptions près, été bien favorisée. Le résultat financier dépassera sensiblement celui de 1924. Ceci surtout si les nouvelles d'une affluence réjouissante d'étrangers pour la saison d'hiver se confirment. Tout compte fait, nous sommes en mesure de dire que la situation générale du pays se présente sous un jour meilleur qu'à la même époque de l'année passée.

R. E.

## L'industrie des automobiles aux Etats-Unis

(De notre corr. de Bâle)

Dans le numéro 11 du bulletin de la Foire suisse d'échantillons, M. Turmann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, publie certains chiffres au sujet de l'extension rapide de l'industrie de l'automobile dans les Etats-Unis. Croyant intéresser vos lecteurs, nous relations ci-après quelques passages importants:

L'automobile, dit-il dans son aperçu, n'a pas seulement profondément changé les conditions de vie de la majorité des Américains, mais elle a encore accru de milliards de dollars la richesse nationale de la grande république d'outre-Océan. Si nous remontons à quelque vingt-cinq ans, nous voyons qu'en 1900, il n'existait aux Etats-Unis que quelques centaines d'automobiles. On les considérait comme des objets de luxe, réservés à de rares privilégiés. Aujourd'hui, plus de 17 millions et demi de véhicules à moteurs transportent voyageurs et marchandises sur toutes les routes du pays.

On évalue à plus de huit milliards de dollars les sommes dépensées annuellement pour l'achat et l'entretien des autos, pour l'essence, les pneumatiques et les frais de garage. Une telle dépense, si l'automobile était restée un objet de luxe, aurait évidemment une répercussion fâcheuse sur la prospérité d'un pays, même aussi riche que les Etats-Unis. Une voiture pour sept habitants, voilà ce qui nous prouve que celles-ci sont devenues une nécessité économique. Cet étonnant résultat a été grandement facilité par la modicité des impôts dont est frappée cette industrie.

Pour les six millions et demi de fermes que comptent les Etats-Unis, on trouve en activité 4 millions et demi d'automobiles. L'usage des véhicules à moteurs a profondément modifié l'organisation scolaire et les secours médicaux pour les populations rurales. Plus de 144,000 médecins se servent d'automobiles pour aller visiter au loin les malades. D'autre part, dans certains des Etats du nord, environ 90 pour cent des produits agricoles sont livrés par auto.

L'établissement de marchés ruraux dans les environs des grandes villes a permis aux citadins qui possèdent des automobiles d'aller s'approvisionner à bon compte, et ainsi le prix de la vie s'est trouvé réduit dans de notables proportions. L'automobilisme est devenu la source d'une richesse nationale. L'expérience a prouvé d'autre part que les principales lignes de chemins de fer n'ont pas à se plaindre sérieusement de la concurrence de ce moyen de transport.

eu envie de les suivre, avaient tranquillement traversé Châtillon et pris la route de Neuville. La direction suivie par les fugitifs rejoinsait fort Roland; ils se rendaient évidemment à Bourg: s'ils ne s'y fussent pas rendus, ils eussent pris la route de Marlieux.

Or, Bourg était le quartier général qu'avait choisi lui-même Roland pour en faire le centre de ses opérations; Bourg, c'était sa ville à lui, et, avec cette sûreté des souvenirs de l'enfance, il connaissait jusqu'au moindre buisson, jusqu'à la moindre mesure, jusqu'à la moindre grotte des environs.

A Neuville, les fugitifs avaient tourné le village.

Roland ne s'inquiéta pas de cette ruse déjà connue et éventée: seulement, de l'autre côté de Neuville, il ne retrouva plus que la trace d'un seul cheval.

Mais il n'y avait pas à s'y tromper: c'était celui qui marchait l'amble.

Sûr de retrouver la trace qu'il abandonnait pour un instant, Roland remonta la piste.

Les deux amis s'étaient séparés à la route de Vannas; l'un l'avait suivie, l'autre avait contourné le village, et, comme nous l'avons dit, était revenu prendre la route de Bourg.

C'était celui-là qui fallait suivre; d'ailleurs, l'allure de son cheval donnait une facilité de plus à celui qui le poursuivait, puisque son pas ne pouvait se confondre avec un autre pas.

Puis il prenait la route de Bourg, et de Neuville à Bourg, il n'y avait d'autre village que Saint-Denis.

Au reste, il n'était pas probable que le dernier des fugitifs allât plus loin que Bourg.

Roland se remit sur la voie avec d'autant plus d'acharnement, qu'il approchait visiblement du but. En effet, le cavalier n'avait pas tourné Bourg, il s'était bravement engagé dans la ville.

## LIBRAIRIE

Sorbeval, roman jurassien, par Virgile Rosset. Editions Spes, Lausanne.

Ce joli nom de Sorbeval est celui d'un village du Jura bernois où se passe la captivante histoire contée par M. Virgile Rosset. On sait que le problème des races et des langues se pose d'une manière particulièrement aiguë, dans cette contrée si intéressante par la pittoresque de ses sites et de ses mœurs, et non moins par les vicissitudes de son histoire. Ce problème délicat, qui a failli à plusieurs reprises bouleverser les paisibles vallées jurassiennes, l'auteur ne pouvait le négliger, mais il l'a traité avec autant de tact que de sincérité, et surtout un roman. Le lecteur suivra certainement avec une attention parfois amusée, souvent passionnée, ce récit original, où M. Rosset a mis tout son esprit et tout son cœur. Par son décor, par ses personnages, par son intrigue si mouvementée, Sorbeval plaira sans aucun doute à de nombreux lecteurs, car l'œuvre est tout ensemble très littéraire et très vivante.

François-Louis Bocion, le peintre du Léman. Texte de Paul Budry et dix-huit reproductions hors-texte. Editions Spes, Lausanne.

Pour être le premier peintre du grand lac bleu, premier par le charme, la grandeur et la fécondité, Bocion n'a pas été gâté par les écrivains et les historiens de l'art suisse. Une notice dans un dictionnaire, un article par-ci par-là. On l'admire, on l'aime, mais avec une parcimonie affective. Quant attendait encore de son pays l'hommage mérité, quand l'éminent exposant de ses œuvres à la Grenette de Lausanne, au printemps 1925, l'a déçagé enfin de ce demi-oncle, en nous montrant enfin ses véritables mesures. Restait à les fixer dans un livre, durablement. C'est ce livre, signé Paul Budry, que les éditions Spes nous donnent aujourd'hui, copieusement et élégamment illustré des tableaux les plus parlants du sympathique peintre vaudois. Ce n'est pas un monument biographique; la vie de Bocion n'y prêterait point matière. Peu de dates, mais une évocation vivante pittoresque et clairvoyante de la figure et du labeur de l'artiste, de la société où se forma son art, et surtout de son commerce avec le lac auquel il voua véritablement tous ses dons. L'un par l'autre expliqués, le lac et le peintre, le paysage et le tableau, le spectacle et l'âme parlent ensemble au long de ces pages où s'entremêlent éloquentement le captivant récit d'une vie de peintre et le plus gracieux poème de l'eau. C'est véritablement « le livre de la douceur romande ».

L'Education. Revue mensuelle de pédagogie dirigée par G. Bertier et L. Cellérier. Hatier, éditeur, Paris.

Sommaire du numéro d'octobre: La colère. — Le jugement et le raisonnement chez l'enfant. — La psychologie appliquée. — Chronique scout. — Vocabulaire de pédagogie. — Comptes rendus critiques. — Sommaire du numéro de novembre: Quelques mois sur l'école active. — La coopération des familles. — Initiation à la méthode des tests. — Les analyses des professions. — Le scoutisme entre Rhin. — A travers les livres et les revues. — Nouvelles pédagogiques.

Roland bondit hors de la voiture comme un tigre hors de sa cage.

Nous avons dit que la terre était couverte de neige.

Roland, chasseur et soldat, n'avait qu'une idée: c'était de suivre à la piste les compagnons de Jéhu.

Il les avait vus s'enfoncer dans la direction de Thoisey; mais il avait pensé qu'ils n'avaient pu suivre cette direction, puisque entre cette petite ville et eux coulait la Saône, et qu'il n'y avait de ponts pour traverser la rivière qu'à Belleville et à Mâcon.

Il donna l'ordre à l'escorte et au conducteur de l'attendre sur la grande route, et, à pied, s'enfonça seul, sans songer même à recharger ses pistolets, sur les traces de Morgan et de ses compagnons.

Il ne s'était pas trompé: à un quart de lieue de la route, les fugitifs avaient trouvé la Saône; là, ils s'étaient arrêtés, avaient délibéré un instant — on le voyait au pincement des chevaux; puis ils s'étaient séparés en deux troupes: l'une avait remonté la rivière du côté de Mâcon, l'autre l'avait descendue du côté de Belleville.

Cette division avait eu pour but évident de jeter dans le doute ceux qui les poursuivaient s'ils étaient poursuivis.

Roland avait entendu le cri de ralliement du chef: « Demain soir où vous savez ».

Il ne doutait donc pas que celle qui fit la piste qu'il suivait, soit celle qui remontait soit celle qui descendait la Saône, elle ne le conduisit — si la neige ne fondait pas trop vite, — au lieu du rendez-vous, puisque, soit réunis, soit séparément, les compagnons de Jéhu devaient aboutir au même but.

Il revint, suivant ses propres traces, ordonna au conducteur de passer les boîtes abandonnées sur la grande route par le faux postillon, de monter à cheval et de conduire la malle jusqu'au prochain relais, c'est-à-dire jusqu'à Belleville; le maréchal des logis des chasseurs et quatre chasseurs sachant écrire devaient accompagner le conducteur pour signer avec lui au procès-verbal.

Défense absolue de faire mention de lui, Roland, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce

qu'il était devenu, ni de ce qu'il était devenu, ni de ce



**Boucheries-Charcuteries**

# BELL

**BAISSE DE PRIX**

## VEAU

Poitrine . . . . .	roulé à rôtir avec lard
Sous l'épaule . . . . .	le demi-kilo
Collet . . . . .	<b>fr. 1.40</b>
Jarret . . . . .	ou ragoût
Gras d'épaule . . . . .	le 1/2 kg. fr. 1.70
Epaule entière . . . . .	
Epaule épaisse . . . . .	
1 <sup>re</sup> côtelette . . . . .	1.90
Filet . . . . .	
Cuissot . . . . .	le 1/2 kg. fr. 2.10

**Tête blanche** entière ou par demi avec langue ou cervelle le 1/2 kg. fr. 1.—

**Pieds blanchis** le 1/2 kg. fr. —.50

**Ménagères profitez !**

**Avez-vous déjà fait l'essai de votre échantillon gratuit de VIGOR ?**

Vous êtes-vous déjà convaincue combien le VIGOR simplifie et facilite la lessive, quelle que soit la méthode choisie? Le VIGOR n'est pas une "poudre à lessive" au sens ordinaire du mot, c'est un savon absolument pur, présenté sous une forme nouvelle, exempt de toutes substances caustiques. Le VIGOR vous garantit que les couleurs et les tissus ne souffriront pas à la lessive.

*Si vous aviez été oubliée dans notre distribution, vous n'auriez qu'à nous écrire et nous nous ferions un plaisir de vous envoyer un échantillon.*

Savonnerie Sunlight Olten

**10% sur tous les ARTICLES**

# Gustave PARIS

Coq-d'Inde 10 Tél. 119 Neuchâtel

**Tissus et Nouveautés 10%**

**PLUS DE FATIGUE**

Le nouveau procédé de nettoyage

## O-Cedar

pour parquets, linoléums, etc., économise peine, temps et argent.

Toute ménagère qui tient à diminuer le temps consacré à ses nettoyages et qui est soucieuse de la propreté de son ménage doit employer le balai O-Cedar. Il est confectionné d'un coton spécial et imbibé de peinture O-Cedar. Il recueille et retient non seulement la poussière, mais encore il donne un poli sec et durable à la surface nettoyée!

En vente chez tous les bons quincailliers, Droguistes, Epiciers et chez l'agent local:

Otto SCHMID, rue St-Honoré  
O-Cedar assure un nettoyage parfait.

Bananes à fr. 0.20 la pièce  
Dattes extra à fr. 1.— le 1/2 kilo  
Lambrusco à fr. 1.25 le litre  
Pâtes napolitaines à fr. 1.25 le kilo

**GALMÈS-COION**  
Epancheurs 7 Fbg. de l'Hôpital 9  
Tél. 13.33 Tél. 13.52

Aujourd'hui Jeudi distribution gratuite de

## BALLONS

CHAUSSURES PETREMAN  
Seyon 2, Neuchâtel

## GIBIER

Lièvres du pays  
Lièvres étrangers à fr. 1.75 la livre  
Civet lièvre fr. 2.50 la livre

## CHEVREUIL

Epaules à fr. 1.80 la livre  
Civet à fr. 1.50 la livre  
Faisans - Sarcelles  
Lapins extra

## Poulets de Bresse

Poules pour bouillon  
Poulets de grains  
Canards - Pigeons

## POISSONS

Palées - Bondelles  
Truites - Perches  
Brochets  
Colin - Limandes  
Cabillaud - Aigrefins  
Merlans  
Harengs fumés et salés  
Haddock - Sprotten  
Morue au sel  
Filets de Morue  
Merluche

Jambon cru  
Saucissons de Gotha  
Saucisses de Francfort  
Saucissons de foie gras  
Bœuf séché des Grisons

Au magasin de comestibles

## Seinet

8, rue des Epar. Téléphone

Eau-de-vie de fruits bon marché

Eau-de-vie de prunes à fr. 2.—  
Eau-de-vie de lie . . . à fr. 2.—  
Kirsch 1<sup>re</sup> qualité . . . à fr. 4.20

Envoi depuis 5 litres contre remb

**Jean Schwarz & Co**  
Distillerie, AARAU, 6

CRISTE pour CHAUSSURES AU BLAIREAU

MAZEBAT

## ODANIL

blanchit les dents

**Si vous souffrez**

de MAUX de TÊTE, MIGRAINES, NÉURALGIES, RHUMATISMES, MAUX de DENTS, RÉGLES DOULOUREUSES, ou de n'importe quelles douleurs, prenez des

## POUDRES OMÉGA

remède des plus efficaces et supporté par l'estomac le plus délicat.

La boîte Fr. 2.— et Poudres d'essai à 25 c. dans toutes les pharmacies.

## BOUILLOIRES ÉLECTRIQUES



# Therma

QUALITÉ, ÉLÉGANCE ET PERFECTION

EN VENTE APRÈS DE TOUTS LES SERVICES ÉLECTRIQUES ET CHEZ TOUTS LES INSTALLATEURS ÉLECTRICIENS.

**Therma S.A. SCHWANDEN (GLARIS)**  
Prix fort réduits!

## BAS pour DAMES

Pour le froid!

<b>BA</b> coton noir, qualité lourde, avec couture, semelles fine laine . . . . . la paire	<b>295</b>
<b>BA</b> très bon coton épais, avec couture, pieds entiers en bonne laine, en noir. . . la paire	<b>375</b>
<b>BA</b> coton couleurs renforcés et couture simulée, toutes les bonnes teintures, la paire	<b>.95</b>
<b>BA</b> de laine, cachemire, jolie qualité, beau choix de couleurs . . . . . la paire	<b>285</b>

**AU SANS RIVAL** PLACE PURRY

Comment dois-je nourrir mon enfant ?

Pour avoir des enfants sains, forts et robustes, donnez-leur régulièrement 2-3 fois par jour une cuillère à café de Faravone dans une tasse de lait.

## FARAVONE

est un produit naturel à base de céréales phosphatées d'un goût très agréable, d'une préparation facile. Elle renferme dans un volume minimum, le maximum de principes nutritifs. Elle est vivement recommandée par les autorités médicales.

P 2604 N

La boîte Fr. 2.75 dans les pharmacies.

Gilets de laine **15.-**  
belle qualité fantaisie, 32.- 28.- 24.- 19.-

Caleçons ou Camisoles **245**  
molletonnés, très chauds, 4<sup>20</sup> 3<sup>50</sup> 2<sup>85</sup>

Chaussettes laine **125**  
à côtes, 2<sup>45</sup> 2<sup>25</sup> 1<sup>75</sup>

## JULES BLOCH

NEUCHÂTEL

Soldes et Occasions

## BAISSE DE PRIX

Au Magasin V. MICHELOUD, Neuchâtel

**SOUS-VÊTEMENTS -- FLANELLE COTON COUVERTURES DE LAINE**

MARRONS de 1<sup>re</sup> qualité à 90 c. le kg.  
BELLES NOIX à 90 c. le kg.

Envoi de MARIONI TIZ CLARO (Tessin). JH 57929 O



Après le turbin une pipée de Miva. Le tabac mi-fort, d'arôme et très profitable 50gr. 35 cts.

En vente chez votre fournisseur Wiedmer fils S.A. Manufacture de tabacs Waseni.E.

Le BAUME

## ANTISUDOR BAULER

préparé par Alf. BAULER, pharmacien-militaire, est, grâce aux propriétés des plantes qui le composent, le meilleur remède pour combattre efficacement et sans danger la

### TRANSPIRATION EXCESSIVE

des mains et des pieds et tous les inconvénients qui en résultent. Emploi très simple, pas de bains. Amélioration immédiate — Guérison rapide. Vente sans cesse croissante depuis 1905. Le flacon Fr. 1.80

Pharmacie Bauler Epancheurs 11, Neuchâtel  
S. E. N. & J. 5 %

Hâtons-nous d'acheter les

## Cartes postales du Vieux-Neuchâtel

vendues au profit de la Maison de paroisse de l'Eglise nationale

La pochette de 5 cartes tient lieu de billet de loterie et coûte fr. 1.—

TIRAGE: 31 DÉCEMBRE.

Chacun admire

la qualité de nos pantoufles revers, façon poil de chameau, 35-42 à . . . . . **3<sup>65</sup>**

Timbres escompte S. E. N. et J. 5 %

**CHAUSSURES R. CHRISTEN, Rue de l'Hôpital 2**

Sous-vêtements chauds

Grand choix

## GILETS LAINE pour messieurs

façon tailleur, grand choix de jolies nouveautés, pure laine, depuis **10<sup>50</sup>**

pure laine beige à carreaux, très chic, belle qualité garantie, **17<sup>50</sup>**

**AU SANS RIVAL** PLACE PURRY

Chaussettes - Gants

Anciens établissements horticoles

Alois Neger **Colombier** Neuchâtel

**Paul MEIER-MONNIER, successeur**

Téléphone No 61 Compte de chèques IV 1310

Arbres fruitiers en tous genres, pruniers tige, poitiers, cerisiers tige, etc. — Arbres d'ornement et conifères, rosiers grimpants et nains, plantes grimpantes et vivaces. — Belles plantes hortensias pour massifs; taxus et juniperus pour tombes, à 7 fr. pièce. — Beau choix de noyers tige, grossier et rainé sur tige. Beaux ornements pour la provision d'hiver à 35 fr. les 100 kg. Confection et entretien de jardins. Prix courant sur demande. Se recommande.

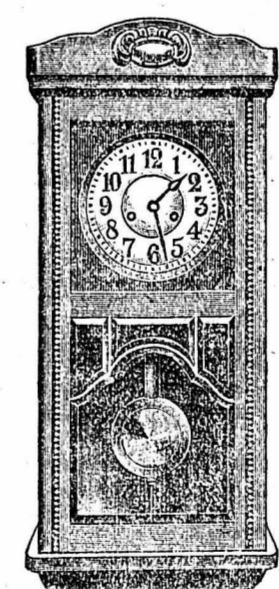
## Poissons

Cabillaud - Colin  
Palée - Brochets  
Bondelles - Perches, etc.

au marché et au magasin

## BRODT-WIDMER

Ecluse 27 Téléph. 14.15



## Régulateur

Beaux choix de régulateurs, sonnerie heures et demi-heures, sonnerie 1/2, sonnerie Westminster. Jolis cabinets, façon moderne. — Facilité de paiement sur demande — Escompte au comptant. — Magasin d'horlogerie D. ISOZ, place de l'Hôtel de Ville, Neuchâtel.

Parures lingerie, fils tirés et broderie main

Chemise de jour	Culotte	Chemise de nuit
6.80	6.50	12.50

**KUFFER & SCOTT, Neuchâtel**  
Escompte 5 % en timbres S. E. N. J.

Un bon conseil

aux personnes faibles et soucieuses de leur santé: Prenez les

## PILULES KUENZI

très efficaces contre: anémie, chlorose, pâles couleurs, faiblesse générale, manque d'appétit, etc.

En vente dans les pharmacies. La boîte Fr. 3.—  
Dépôt en gros: les grossistes.  
Dépôt général: **AD. KUENZI, Plänke 16, BIENNE.**

## La Brasserie Muller

NEUCHÂTEL

recommandée aux amateurs

### ses bières Brune et Blonde

Livraison à domicile à partir de 12 bouteilles

TELÉPHONE 127

## H. BAILLOD S.A.

NEUCHÂTEL



## Seilles galvanisées

ovales et rondes

**Ménagères!**

Demandez dans nos magasins et dépôts nos excellentes

## Nouilles aux œufs, nouilles ménagères et vermicelles

**CHARLES GREZET, COUVET**

Succursale à NEUCHÂTEL, Place des Mallets 7.

Tous les jours taillaules fines, gâteaux anglais, desserts et pâtisseries.

## Grand Bazar SCHINZ, MICHEL & Co

10, RUE ST-MAURICE, 10  
Maison fondée en 1895

ARTICLES DE TOILETTE Brosse, Peignes, Glaces

**PARFUMERIE ET SAVONS DE TOILETTE**

Marques: Coty, Roger-Gallet, Gellé, Piver, Cottan, Clermont & Fouet, Pears, Ribagnac, Aspasia, etc.

**Crème Tokalon**

Savons Coagiate et autres pour la barbe.

**Dentifrices:** Nadenbousch, Coalgate, Odol, Dental, Gibbs, Fouet, Roger-Gallet, etc.

**Eaux de Cologne** véritables et autres

**Vinaigre de toilette** Bully, Fouet, etc.

**Eaux de quinine** Gellé, Roger-Gallet, Fouet

**Poudres de riz** Coty et autres

**Brillantine, Cosmétiques, Champoings**

**Vaporisateurs, Mouppes, Boîtes à poudre**

**Manicures**

TRÈS GRAND CHOIX Tickets d'escompte 5 % S. E. N. J.



# LA MALADIE

provient souvent d'un coup de froid. Combien de maladies pourraient être évitées si les pieds étaient toujours au chaud. Bien des malaises seront épargnés par les

## cafignons vendus chez Kurth



Cafignons montants, lacets, feutre gris, semelles feutre et cuir, bouts cuir, 36/42, 6.90

Cafignons à boucles, feutre gris, doublés, imitation agneau, semelles feutre et cuir, 36/42, 7.50

Cafignons montants, feutre gris, très chauds, semelles feutre et cuir, bouts cuir, 36/42 8.75

Pantoufles feutre, semelles feutre et cuir, contrefort et talon, 36/42 3.90

Pantoufles feutre, semelles feutre et cuir . . . . . 2.90

Pantoufles poil de chameau et à revers, 8.75 6.90 3.90

**CHOIX IMMENSE**

## Grande Cordonnerie J. KURTH

Neuchâtel — Rue du Seyon, Place du Marché



Vous apprenez à lire à vos enfants, apprenez-leur à se laver les dents.

## SERODENT

dentifrice moderne  
1 fr. le tube en vente partout  
CLEMONT A. S. POISSON, PARFUMIERS — PARIS-ORNIÈRES

## ICCIB NETTOIE TOUT

En vente chez M. F. TRÉPET, droguerie, rue du Seyon, Neuchâtel.

Plusieurs jolis

## buffets de salle à manger

en magasin, chez J. Perriraz, tapissier.  
VOIR LES VITRINES.

## Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

Fondée en 1857 Siège social: ZURICH Mutualité absolue

La plus ancienne des sociétés suisses d'assurances sur la vie  
Le plus gros chiffre de sommes assurées en cours en Suisse

Assurances en cours à fin 1924, 771 millions de francs suisses

Assurances mixtes, dotales, d'enfants, etc. - Rentes viagères  
Prospectus et tous renseignements sont envoyés franco sur demande

Agent général pour le canton de Neuchâtel: Alfred PERRENOUD, Evole 5, Neuchâtel  
Inspecteur: Maurice WERMEILLE, à Pesoux

S'assurer à une ancienne et forte société suisse,  
c'est se procurer le maximum d'avantages.

## Avis aux commerçants

Les représentants de la maison SOREN WISTOFT & Co, à Copenhague (Danemark) prient les commerçants de ne rien acheter en balances automatiques avant d'avoir vu les nouveaux modèles à déclenchement et à éclairage électrique qui seront exposés sous peu à Neuchâtel. Ces balances absolument automatiques laisseront loin derrière elles tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

**WISTOFT**

M. & G. Nussli, succ. La Chaux-de-Fonds.

## Baisse de prix

dans tous les rayons

## MAGASINS

# ROSÉ-GUYOT

## NEUCHÂTEL ET CERNIER

## ATTENTION

Chaque achat d'une valeur de fr. 10.— sera emballé dans un joli

panier pyrogravé

Gilets pure laine, pour dames, jolis dessins, Fr. 13<sup>50</sup> 9<sup>25</sup> 6<sup>45</sup>

Gilets laine, pour messieurs, jolis dessins, depuis 14<sup>95</sup>

Bas cachemire, pure laine, toutes teintes, pour dames, depuis 2<sup>95</sup>

Gilets pure laine, pour enfants, choix immense, depuis 7<sup>95</sup>

Guêtres en drap, pour messieurs, qualité extra, toutes couleurs, 5<sup>45</sup>

Gants pour dames, messieurs et enfants, dans tous les prix

# EMPRUNT 7 1/2 % DE LA VILLE DE SALZBOURG DE 1925

au montant de Fr. suisses 15,000,000 ou Lg 600,000, garanti par une hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur les usines d'électricité, du gaz et du service des eaux de la Ville et par la Province de Salzbourg

Rendement: 7,89 %, sans tenir compte de la prime au remboursement

La Ville de Salzbourg est le chef-lieu de la province autrichienne du même nom. Sa situation financière est favorable. Pour l'année 1924, les dépenses ont atteint au total: S. 2,932,224 et les recettes S. 3,190,917; l'exercice a donc laissé un boni de S. 258,693. La Ville dispose d'une fortune propre très importante. A côté des usines municipales, elle possède 22 hectares de terrains bâtis et 24 hectares de terrains non bâtis (rues non comprises) en territoire urbain et 108 hectares hors de la Ville. Elle est propriétaire de 90 immeubles, en partie locatifs, occupés par 539 locataires.

En dehors du présent emprunt, la Ville n'aura plus aucun engagement méritant mention et son actif réalisable, abstraction faite des bâtiments d'administration, scolaires, etc., représente plus de deux fois le montant de l'emprunt. Les usines d'électricité, du gaz et du service des eaux à elles seules ont une valeur de plus de 20 millions de francs suisses.

**GARANTIES SPÉCIALES DE L'EMPRUNT:** Une hypothèque en premier rang (Simultanhypothek) est inscrite au nom du Trustee sur les biens suivants:

- 1° sur tous les bâtiments et installations des usines électriques municipales de Salzbourg.
- 2° sur tous les bâtiments et installations des usines à gaz municipales.
- 3° sur tous les bâtiments et installations du service des eaux de la Ville.
- 4° sur divers biens et exploitations municipales évalués à Fr. 5,000,000.—
- 5° des créances d'un montant de Fr. 2,000,000.— environ sur diverses installations productives dans le pays de Salzbourg servant également de garantie à l'emprunt.

La valeur de tous les biens grevés peut être estimée à plus de Fr. 25,000,000.—

**COUVERTURE DU SERVICE DE L'EMPRUNT.** — Les intérêts et l'amortissement de l'emprunt sont garantis par une délégation sur les recettes suivantes:

- 1° les recettes brutes des usines électriques.
- 2° les recettes brutes de l'usine à gaz et du service des eaux.
- 3° les recettes provenant des suppléments communaux ajoutés à l'impôt provincial sur les bâtiments.

La somme totale de toutes les recettes déléguées représentera pour 1925 une somme de Fr. 2,600,000.— en chiffre rond, en regard de Fr. 1,263,000.— nécessaires au service de l'emprunt.

**GARANTIES.** — La province de Salzbourg, dont la situation financière est également favorable, donne sa caution solidaire pour le capital et les intérêts de l'emprunt. La Ville et la province de Salzbourg n'ont pas de dettes d'avant-guerre.

Il est entendu que, dans la mesure du possible et à conditions égales, les entreprises municipales de la Ville de Salzbourg confieront leurs commandes, en particulier celles du matériel électrique, à l'industrie suisse.

Conformément à ce qui précède, la Ville de Salzbourg a décidé d'émettre un

**Emprunt 7 1/2 % de Fr. s. 15,000,000.— ou £ 600,000.—**

aux conditions suivantes:

1. L'emprunt est divisé en obligation au porteur de Fr. 500.— ou £ 20 nominal numérotées de 1 à 10,000, et de Fr. 1000.— ou £ 40 nominal numérotées de 10,001 à 20,000.
2. L'emprunt porte intérêt au taux de 7 1/2 % l'an payable semestriellement. Les obligations sont munies de coupons au 31 mars et au 30 septembre de Fr. 18.75 ou Lg. 0.150 pour les titres d'un montant nominal de Fr. 500.— ou £ 20, et de Fr. 37.50 ou £ 1.100, pour les titres d'un montant nominal de Fr. 1000.— ou £ 40. Le premier coupon est à l'échéance du 31 mars 1926.
3. L'emprunt sera remboursé en trente ans, au plus tard le 30 septembre 1955, par tirage semestriels conformes au plan d'amortissement, soit par voie de tirages au sort, soit par voie de rachats en bourse au gré de la débitrice.

La première tranche d'amortissement viendra à échéance le 31 mars 1926.

La Ville se réserve le droit de dénoncer l'emprunt au remboursement pour une échéance de coupons en

Les souscriptions seront reçues sans frais par:

**Aigle:** Banque de Montreux.  
**Aistätten:** Rheintalische Creditanstalt.  
**Arosa:** Banque Rhétique.  
**Bâle:** A. Sarasin & Cie.  
Comptoir d'Escompte de Genève.  
La Roche & Cie.  
Lüscher & Cie.  
Oswald & Cie.  
Paravicini, Christ & Cie.  
Passavant & Cie.  
Vest, Eckel & Cie.  
Zahn & Cie.  
**Bellinzona:** Banca della Svizzera Italiana.  
Banca Popolare di Lugano.  
**Berne:** Banque de Berne.  
Eug. von Büren & Cie.  
Wyttenbach & Cie.  
**Biasca:** Banca Popolare di Lugano.  
**Buchs:** Banque de Buchs.  
**Château-d'Oex:** Banque de Montreux, Bureau de change.  
**Chiasso:** Banca della Svizzera Italiana.  
Banca Popolare di Lugano.  
Banque Union de Crédit.  
Banque Rhétique.  
**Coire:** Banque Rhétique.  
**Davos:** Banque Rhétique.

**Fribourg:** Comptoir d'Escompte de Genève.  
Weck, Aebly & Cie.  
**Genève:** Union Financière de Genève.  
Comptoir d'Escompte de Genève  
Banque de Dépôts et de Crédit.  
Banque de Genève et son agence, Rond-Point de Plainpalais.  
Banque Populaire Genevoise.  
Bordier & Cie.  
H. Boveyron & Cie.  
Chauvet & Cie.  
Darier & Cie.  
A. De L'Harme & Cie.  
Ferrer, Lullin & Cie.  
Hentsch & Cie.  
Hentsch, Forget & Cie.  
Lombard, Odier & Cie.  
Paccard, Mirabaud & Cie.  
G. Pictet & Cie.  
Tagand & Pivrot.  
Banque de Gossau.  
Banque Commerciale de Soleure.  
Comptoir d'Escompte de Genève.  
Bory & de Cérenville.  
Bugnion & Cie.  
Charrrière & Roguin.  
Galland & Cie.

**Lausanne:** de Meuron & Sandoz.  
Banque Commerciale de Lausanne (Ch. Smidhauser & Cie).  
**Leysin:** Comptoir d'Escompte de Genève.  
**Locarno:** Banca Popolare di Lugano.  
Banca della Svizzera Italiana.  
**Lucerne:** Falck & Cie.  
J. Spieler & Cie.  
**Lugano:** Banca della Svizzera Italiana.  
Banca Popolare di Lugano.  
Banque Union de Crédit.  
Banca della Svizzera Italiana.  
**Montreux:** Banca Popolare di Lugano.  
Banque de Montreux.  
**Morges:** Monay, Cart & Cie.  
**Neuchâtel:** Comptoir d'Escompte de Genève et ses agences.  
Bonhôte & Cie.  
Du Pasquier, Montmollin & Cie.  
Perrot & Cie.  
Banque Commerciale de Soleure.  
Banque de Ragaz.  
Carl Specker & Cie.  
**Olten:** J. Tondury & Cie, Engadinerbank.  
**Ragaz:** Banque Commerciale de Soleure.  
**Rheineck:** Carl Specker & Cie.  
**Samaden:** J. Tondury & Cie, Engadinerbank.  
**Soleure:** Banque Commerciale de Soleure.  
**Saint-Gall:** Wegelin & Cie.  
**St. Margrethen:** Rheintalische Creditanstalt.

**Saint-Moritz:** Banque Rhétique.  
J. Tondury & Cie, Engadinerbank.  
**Sursée:** Volksbank Willisau.  
**Territet:** Banque de Montreux.  
**Triengen:** Sparbank Triengen.  
**Vevey:** Comptoir d'Escompte de Genève.  
de Palézieux & Cie.  
Volksbank Willisau.  
A. Pignat & Cie.  
C.-J. Brupbacher & Cie.  
Comptoir d'Escompte de Genève.  
American Express Co.  
Comptoir d'Escompte de Mulhouse.  
Lombardbank S. A.  
Jul. Bär & Cie.  
Hugo Baumeister.  
Brettaufer & Cie.  
Dätwyler & Cie.  
Dr E. Friedrich, Banque.  
Haerberli & Cie.  
A. Hoffmann & Cie, S. A.  
Rahn & Bodmer.  
J. Rinderknecht.  
Banque Sautier & Cie, S. A.  
Schoop, Reiff & Cie.  
Carl Specker & Cie.  
Joh. Wehrli & Cie, S. A.

en donnant avis six mois d'avance, au plus tôt pour le 30 septembre 1930, et cela moyennant les primes suivantes:

- à 102 % en cas de remboursement jusqu'au 30 septembre 1931 y compris,
- à 101,5 % en cas de remboursement jusqu'au 30 septembre 1932 y compris,
- à 101 % en cas de remboursement jusqu'au 30 septembre 1933 y compris,
- à 100,5 % en cas de remboursement jusqu'au 30 septembre 1934 y compris,

et au pair à partir de cette date.

4. L'emprunt est garanti par une hypothèque en 1<sup>er</sup> rang (Simultanhypothek) de Fr. 15,000,000.—, ou £ 600,000, plus intérêts et frais à concurrence de Fr. 1,250,000.—, ou £ 50,000, sur les terrains, les bâtiments et les autres installations et appartenances des usines municipales électriques, à gaz et du service des eaux, de même que sur les autres exploitations et fonds spécialement mentionnés dans le contrat d'emprunt.
5. La Province de Salzbourg s'est engagée, à titre de caution solidaire, pour les intérêts et le remboursement de l'emprunt total en signant le contrat conclu à cet effet avec la Ville de Salzbourg.
6. Les coupons d'intérêt et les titres appelés au remboursement sont payables sans frais aux guichets de: l'Union Financière de Genève, à Genève, MM. C.-J. Brupbacher & Cie, à Zurich, MM. A. Sarasin & Cie, à Bâle, au choix du porteur en francs suisses ou en livres sterling au cours du jour en Suisse.  
Les coupons d'intérêt sont payables sans déduction d'aucun impôt communal ou de l'Etat autrichien présent ou futur. La ville de Salzbourg prend à sa charge le droit de timbre fédéral d'émission ainsi que l'impôt sur les coupons.  
Les coupons sont prescrits 5 ans et les titres remboursables 10 ans après leur échéance. A partir du jour d'échéance, les titres remboursables cessent de porter intérêt.
7. Toutes les publications relatives à cet emprunt seront faites valablement par une insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, le Journal de Genève, la Neue Zürcher Zeitung, et les Basler Nachrichten.
8. La cotation de l'emprunt aux bourses de Zurich, Bâle et Genève sera demandée. La Ville s'engage à maintenir cette cotation pendant toute la durée de l'emprunt.

Salzbourg, le 31 octobre 1925.

Ville de Salzbourg:

Le Bourgmestre: PREIS.

Province de Salzbourg:

Le Président: Dr REHRL.

Le susdit emprunt 7 1/2 % de Fr. 15,000,000.— ou £ 600,000 de la Ville de Salzbourg a été pris ferme par les Banques ci-dessous indiquées et sera offert en souscription publique

**du 19 au 24 novembre 1925**

aux conditions suivantes:

1. Le prix d'émission est fixé à 95 % plus intérêts courus à partir du 30 septembre 1925.
2. Les souscriptions seront reçues aux domiciles de souscription pendant le délai indiqué ci-dessus.
3. L'attribution sera faite aussi vite que possible après clôture du délai de souscription et sera communiquée aux souscripteurs par écrit. Au cas où les souscriptions dépasseraient le montant offert, les émetteurs se réservent le droit de réduire proportionnellement les demandes.
4. La libération s'effectuera en francs suisses dès la répartition et jusqu'au 15 décembre 1925 au plus tard.
5. Les souscripteurs recevront, à la libération, des certificats provisoires de la Ville de Salzbourg qui seront échangés ultérieurement contre les titres définitifs munis du timbre fédéral sur titres.

Zurich, Genève et Bâle, le 16 novembre 1925.

**C.-J. Brupbacher & Cie**

**Union Financière de Genève**

**A. Sarasin & Cie**

Des prospectus détaillés sont à disposition chez tous les domiciles de souscription.



POLITIQUE

GRANDE-BRETAGNE

Lord Derby abandonne la politique

LONDRES, 18. — Lord Derby quitte l'arène politique. L'ancien ministre de la guerre et ambassadeur à Paris a annoncé cette décision à Manchester. Il a déclaré néanmoins qu'il continuerait à soutenir le parti conservateur et il a blâmé certains unionistes influents qui attaquent sans cesse le ministère Baldwin. Ce ministre, suivant lui, mérite une nouvelle victoire aux prochaines élections. « Le pacte de Locarno, ajouta-t-il, est la plus grande étape que l'on ait parcourue vers la paix depuis la signature de l'armistice et fait le plus grand honneur au gouvernement britannique actuel. »

Le procès des chefs communistes

LONDRES, 18. — Lundi ont comparu devant la cour d'assises de Londres les douze chefs communistes accusés de propagande séditionnelle. L'atorney général a déclaré que les communistes dépensaient au moins douze mille livres sterling par an en traitements et en propagande et que sans nul doute cet argent ou la majeure partie venait de Moscou.

Au cours des débats, un homme qui se trouvait dans les tribunes publiques ayant crié : « Ce procès est une comédie », le juge l'a fait immédiatement expulser et l'audience a été renvoyée au lendemain.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le résultat du scrutin

PRAGUE, 18. (B. P. T.) — Pour les élections parlementaires en Tchécoslovaquie, 6,659,939 bulletins ont été déposés, dont 3,871,120 pour les partis bourgeois, 2,788,819 pour les partis ouvriers. Les communistes ont obtenu 931,769 voix ; les socialistes indépendants 7868, soit au total 939,635 voix ; les socialistes tchèques ont obtenu 631,113 voix ; les socialistes allemands 411,774 voix et les socialistes polonais 29,889 voix, soit un total de 1,272,776 voix. Les nationaux socialistes tchèques ont réuni 609,006 voix, les nationaux socialistes allemands 167,312 voix, soit au total 776,408 voix. Ainsi, les communistes n'ont réuni que le tiers de toutes les voix des partis ouvriers.

Parmi les groupes bourgeois tchèques, les agrariens ont obtenu 971,889 voix ; le parti populaire catholique 889,970 voix ; le parti des arts et métiers 287,889 voix ; le parti national démocrate 284,253 voix. Parmi les groupes slovaques, le parti Hlinka a obtenu 474,017 voix ; les agrariens sont en tête des listes des partis bourgeois allemands avec 566,911 voix, suivis des chrétiens sociaux avec 313,906 voix et des nationaux allemands avec 240,892 voix. Les Magyars ont voté en partie avec les agrariens allemands. Cependant les chrétiens sociaux ont obtenu 100,445 voix, le parti des petits paysans 14,434 voix, le parti paysan national 29,889 voix.

ÉTRANGER

Horrible mort. — On mande de New-York que M. Oscar Fox vient de trouver la mort dans une gare de Pennsylvania. Il se bécotaient pour prendre l'express de New-York lorsque son pied droit s'attrapa dans les rails d'un aiguillage. L'infortuné lutta en vain pour se dégager, lorsqu'il aperçut une locomotive qui se dirigeait sur lui. Le mécanicien, entendant ses cris, essaya de freiner ; tandis que M. Fox, conservant toute sa présence d'esprit, s'efforçait de dénouer les lacets de son soulier. Ce fut une minute d'intense émotion. Ne pouvant parvenir à se libérer, M. Fox fit un suprême effort, pour se pencher au dehors en écartant sa tête le plus possible de la masse d'acier grondante qui s'avavançait sur lui. Lorsque le convoi s'arrêta enfin, on trouva le cadavre décapité. La victime laissait une femme et deux enfants.

Triste fin. — L'autre jour, au cours d'un accès de folie, un cultivateur de Saint-Jean d'Aulph, Jean-Marie Charnavel, porta un coup de hache sur sa femme, alors que celle-ci, en compagnie de sa sœur, s'approchait de lui pour le calmer. Ce n'est que grâce à des voisins que les deux femmes eurent la vie sauve.

Son forfait accompli, il s'enfuit dans la montagne. Les gendarmes de cette localité qui se mirent à sa recherche l'ont trouvé noyé dans un ruisseau, le Clencher.

Epilogue. — Mardi après midi, au tribunal correctionnel de Paris, M. Jacques Allard, rédacteur à l'Action française et beau-frère de M. Léon Daudet, a été condamné par défaut à dix jours d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende pour port d'arme prohibée.

On se rappelle que, le vendredi 30 octobre, au cours du procès Bajot-Daudet, le témoin Le Flaoutier ayant injurié et même fait le geste de frapper M. Léon Daudet, les avocats qui se tenaient près de ce dernier intervinrent, ainsi que M. Allard. En raison du tumulte, le président suspendit l'audience et ordonna à la reprise que Le Flaoutier fût fouillé. On ne trouva rien sur le libraire, qui accusa M. Allard d'avoir eu un geste de menace. Spontanément, le beau-frère de M. Daudet se leva et, au milieu de l'émotion générale, remit au président un revolver, qu'il avait sur lui.

Le traitement du cancer. — Le docteur W. Blair Bell, professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'université de Liverpool, a fait l'autre jour une communication sur le traitement du cancer auquel il procède par injection de sels de plomb. Sur 200 cas, dont la plupart regardés comme désespérés, il peut faire état de 50 guérisons complètes.

M. Adami, vice-chancelier de l'université de Liverpool, a déclaré au sujet de cette communication que son auteur a tardé à la faire parce que ses essais n'ont pas été immédiatement couronnés de succès ; le traitement est extrêmement délicat et pendant un temps, le rapport des cas de guérison aux cas traités a donné des indications fort incertaines. Mais depuis lors la proportion des guérisons a augmenté, en sorte que le moment est venu de divulguer le mode d'agir.

LETTE D'ITALIE

(De notre corresp.)

Au « Corriere della Sera »

Ainsi, c'en est fait. Le grand quotidien milanais — et bien certainement le journal italien le plus répandu à l'étranger — va changer de propriétaire et, par suite, d'orientation politique. Ce qui, disons-le d'emblée, paraît regrettable. Car le « Corriere », depuis la fameuse « marche sur Rome », était un des rares, sinon le seul journal « bourgeois » qui montrait, vis-à-vis du fascisme et de son chef, quelque indépendance. Il lui en a coûté d'ailleurs assez souvent et les éditions du « Corriere » qui furent séquestrées par la censure ne se comptent plus. Il n'en sera, semble-t-il, plus de même à l'avenir. Car le groupe d'actionnaires qui, dimanche, a eu le dessus à l'assemblée et à la tête duquel se trouvent les frères Crespi, se com-

et le parti national slovaque 35,493 voix. La liste nationale juive a réuni 99,520 suffrages, le parti économique juif 16,815. Les dissidents nationaux démocrates obtiennent 98,185 voix, les dissidents agrariens tchèques 38,327. Parmi les ministres non réélus se trouvent M. Novak, ministre du commerce, et M. Markovitch, ministre de l'instruction publique, lesquels n'ont pas réuni le nombre de voix nécessaires. Les chefs de partis Kramer, Pecnyne, Stribrny, Smeral, Kreibich et Krzepek ont été réélus. Par contre, M. Lodgan n'a pas non plus réuni le nombre de voix nécessaires.

La succession de l'ancienne Autriche-Hongrie PRAGUE, 18. — L'Association suisse des banquiers (comité pour les Etats successeurs de l'ancienne Autriche-Hongrie) communique :

La conférence de Prague, qui réunissait sous la présidence du délégué de la commission des réparations, les représentants des Etats successeurs et cessionnaires et les représentants de la caisse commune groupant les porteurs étrangers des titres d'avant-guerre de l'ancienne Autriche et Hongrie, s'est terminée après des délibérations qui ont duré douze jours et qui ont été conduites dans un esprit de conciliation et de juste appréciation de la situation et des intérêts respectifs.

Les représentants, à l'exception du délégué de la Roumanie, qui a présenté deux déclarations exprimant son point de vue quant à l'acceptation du protocole d'Innsbruck, sont tombés d'accord, sous réserve de la question des titres en couronnes-papier, qui sera reprise ultérieurement, sur toutes les questions à l'ordre du jour, principalement la question des versements par les Etats au titre des arriérés et du service courant et d'amortissement des rentes or, des emprunts en quatre monnaies et des obligations primitivement émises par la Société austro-hongroise privilégiée des chemins de fer de l'Etat. Il est à noter que la caisse commune était représentée par les délégués des associations de porteurs allemands, belges, britanniques, français, italiens, néerlandais et suisses.

JAPON

Le budget naval

TOKIO, 18. — Le cabinet a adopté le budget de 1926. Les dépenses prévues s'élèvent à environ 1,598,000,000 yens.

Sur ce chiffre 15 millions de yens sont affectés aux nouvelles constructions de la marine de guerre.

CANADA

On ne veut pas du Ku-Klux-Klan

On annonce de Vancouver que les chefs du Ku-Klux-Klan d'Amérique s'efforcent en ce moment de fonder des sections au Canada. Mais des organisations pour la lutte contre le Ku-Klux-Klan se sont formées immédiatement dans ce pays et les autorités d'immigration du Canada ont déjà refusé l'entrée du pays à un agitateur du clan.

pose d'ardents philofascistes, depuis longtemps en opposition avec les grandes lignes ou plutôt avec la direction imprimée au journal par les propriétaires actuels, les frères Albertini. L'année, le sénateur, a fait pour ainsi dire du « Corriere » le grand journal qu'il est devenu. Entré en possession du « Corriere » au commencement de ce siècle, le sénateur Albertini, homme énergique, administrateur éminent, imbu des idées modernes, n'aurait pas hésité à engager de très gros fonds dans cette entreprise. Sous sa direction, les services télégraphiques d'information furent énormément développés. Dans toutes les capitales européennes et dans nombre de grandes cités d'outre mer, le « Corriere » entretenait ses correspondants particuliers et il n'hésita jamais à envoyer, souvent à grands frais, des représentants aux conférences diplomatiques, internationales ou autres, si multipliées depuis la fin de la guerre. Ces efforts et ces sacrifices, d'ailleurs, avaient été récompensés et il fut un temps où le « Corriere », assure-t-on, voyait son édition approcher du million. Il n'était point devenu, pour cela, une de ces feuilles à gros tirage dont la spécialité est la nouvelle sensationnelle. Toujours bien informé, il publie, en effet, chaque jour, des articles assez longs, fort bien écrits et sérieusement documentés sur les mille et une questions préoccupant le lecteur cultivé, celui précisément auquel s'adresse le grand quotidien milanais.

La crise — ou la révolution de palais, comme la qualifie assez justement un de nos confrères — qui vient d'éclater, n'a surpris personne, cependant. Il y avait bien longtemps que l'hostilité ouverte — et d'ailleurs parfaitement loyale — dont M. Albertini faisait preuve à l'égard du « duce » n'était point du goût de beaucoup des actionnaires. Sans vouloir prendre parti dans l'affaire — nous avons dit d'ailleurs qu'à notre point de vue, le départ de l'homme qui, un quart de siècle durant, présida avec tant de distinction aux destinées du « Corriere », est regrettable — il convient de reconnaître que la ligne de conduite politique du journal ne semblait plus convenir à la majorité des lecteurs. Car, depuis une année, les désabonnements pleuvaient littéralement, paraît-il.

Dans ces conditions, M. Albertini aurait donc estimé impossible de poursuivre la lutte. Et il passerait la main au groupe Crespi qui rachèterait le journal, devenant ainsi un organe gouvernemental. L'ancien propriétaire, cependant, ne renoncera pas à son opposition qu'il poursuivra, avec la même énergie, au Sénat.

Encore une fois, l'on ne peut que regretter la chose. Par sa nature même, le « Corriere » dont le ton, même dans ses critiques les plus sévères, est toujours resté digne et correct, jouait un rôle, très utile, de modérateur. Il n'en sera plus ainsi désormais, sans doute. A noter que d'éminents collaborateurs — il me suffira de nommer ici Ugo Cioffi — sont décidés, paraît-il, à suivre leur directeur dans sa retraite. Ce sera là assurément une perte sensible pour le journal. Il sera séquestré moins souvent, peut-être. Mais il sera aussi beaucoup moins lu, surtout à l'étranger... Ceci, certes, ne compense pas cela !

La femme sans tête

(De notre corr. de Zurich)

Vous avez lu, en son temps, les scènes extraordinaires auxquelles a donné lieu, à Bâle, l'exhibition d'une femme soi-disant sans tête : des milliers de gens se réunissant devant une baraque foraine pour attendre la sortie de ce curieux exemplaire du genre humain. Que la foule ait pu voir dans cette exhibition autre chose qu'un simple truc avec miroirs ou non, ne nous importe, — voilà qui ne parle pas précisément en faveur de son intelligence. Mais passons : ce serait cruauté que d'insister. Voici le clou, cependant. Ainsi que nous l'apprenait dernièrement une gazette zuricoise, l'affaire a eu un épilogue inattendu, au cours même d'une représentation : un louste, pas même convenu par la présence, aux côtés de la dame, de deux médecins (?) et de deux sœurs d'hôpital (?), eut l'idée... de pincer au mollet le phénomène sans tête, d'où sortit immédiatement un cri perçant : tête donc il y avait ! Joie du public, qui se tremoussa d'aise, mais réclama son bon argent. Ainsi finit la comédie !

Fausse alerte

(De notre corresp. de Berne)

On a tant parlé du « Catéchisme des fascistes » et de son contenu qu'il n'est pas étonnant qu'en apercevant dans les couloirs du Palais fédéral des officiers italiens en grande tenue, les journalistes aient été baignés d'une sueur froide. On s'en souvient, les fascistes, dans leur fameux catéchisme, après avoir parlé de l'Empire romain, de la grandeur de l'Italie actuelle, et des pays de langue italienne, ne cachent pas qu'ils mettront tout en œuvre pour sauver ces malheureux pays « soumis à des gouvernements étrangers » et où l'« idée italienne » est menacée. Rien de plus compréhensible donc que l'angoisse dont ont été saisis les chevaliers de Sa Majesté la Presse.

Pourtant, il s'agissait d'une manifestation toute pacifique et ces élégants officiers qu'accompagnait M. Garbazzo, ministre de S. M. le roi d'Italie à Berne, n'étaient autres que l'attaché militaire italien actuel, M. Martin Franklin qui venait prendre congé et son successeur, M. le lieutenant-colonel d'artillerie Guglielmo Nasi.

Accrédité auprès de notre gouvernement, M. Martin Franklin ne lui a pas rendu visite bien souvent, car il y a longtemps que, comme nombre d'autres pays, l'Italie a renoncé à envoyer chez nous un attaché militaire spécial, et M. Martin Franklin avait sa résidence à Paris. Il en sera de même pour son successeur, M. Scheurer, chef du département militaire et M. Motta, le sympathique chef des affaires étrangères, ont reçu ces messieurs avec l'amabilité qui leur est habituelle.

SUISSE

BERNE. — Dans sa séance de mardi le Grand Conseil bernois s'est occupé de différentes motions concernant l'université de Berne. En réponse à ces motions, M. Merz, directeur de l'instruction publique, a déclaré qu'une décision ne pouvait pas encore être prise dans la question de la suppression de l'Institut spécial de l'université, pour la formation des maîtres secondaires, les enquêtes faites à ce sujet n'étant pas encore terminées.

Quant à la prétention d'après laquelle le canton de Berne devrait intervenir auprès de la Confédération en vue d'obtenir une subvention en faveur de son université, il a été déclaré qu'une intervention serait inopportune et demeurerait sans résultat.

D'ailleurs le canton de Berne est en mesure d'assurer par ses propres moyens à son université, un corps enseignant de première classe. La diminution du nombre des étudiants n'est pas due à un enseignement insuffisant mais provient d'une réaction naturelle ; ces dernières années, l'affluence des étudiants a été telle qu'elle a entraîné une grande concurrence dont souffrent beaucoup d'intellectuels.

SOLEURE. — On sait que de tout temps Soleurois et Bernois ont eu des relations fort amicales. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée, si nous en croyons le procès-verbal du conseil communal de Soleure. On se souvient que le sculpteur défunt Urs Eggenschwiler avait un faible pour les animaux sauvages. A son décès, il légua son ours favori « Urs » à la ville de Soleure qui, elle, l'envoya en pension à Berne. Le plantigrade doit, selon l'avis du vétérinaire, être abattu prochainement, et la ville de Berne a fait savoir aux autorités soleuroises qu'elle mettra sa dépouille à disposition pour être exposée au musée. En souvenir d'Urs Eggenschwiler, le prochain rejeton naissant à la fosse portera le nom d'Urs et sera la propriété de la ville de Soleure. Cette tradition sera maintenue à l'avenir. Le conseil communal de Soleure a accepté avec remerciements cette offre généreuse.

ZURICH. — Un commerçant polonais et sa fille, ont été attaqués mardi à 10 heures du soir à la Stockerstrasse à Zurich par un individu qui, le revolver au poing, leur réclama tout l'argent qu'ils possédaient. La jeune fille se mit à crier et le bandit tira sur elle un coup de revolver, sans toutefois l'atteindre. Voyant des personnes s'approcher, l'agresseur a pris la fuite.

BALE-VILLE. — Lundi soir, une automobile occupée par trois personnes et voyageant par un épais brouillard s'est jetée contre la balustrade du jet d'eau de la Wetsteinplatz. Sous la violence du choc, le grillage s'effondra et la voiture fut précipitée dans l'eau avec ses occupants. Ces derniers en furent quittes pour un bain froid. L'automobile fut retirée après deux heures de travaux ; elle est gravement endommagée.

TESSIN. — Mardi matin, à 3 heures, des douaniers italiens apercevaient à la frontière italo-suisse à Monte-Olimpino, des hommes qui cherchaient à passer la frontière avec de lourdes charges. Les douaniers tirèrent quelques coups de feu, sur quoi les contrebandiers prirent la fuite. Trois quintaux de café dans des petits sacs de 5, 10 et 20 kilos ont été séquestrés.

Au cours des travaux exécutés dans un local de l'ex-couvent des « Minori osservanti », de Bellinzona, transformé en asile de vieillards, on a trouvé divers objets : notamment une douzaine de finoirs et reliures de missel avec incisions et miniatures finement ciselées, avec monogrammes en latin et gothique, une grande chaîne d'argent, une petite bourse brodée d'or, et divers autres objets, travaux artistiques de styles et d'époques différentes. Il faut y ajouter une bague avec inscription gothique, et une petite monnaie de Ludovic le More, duc de Milan, avec les initiales L. V. surmontées de la couronne ducale.

On pense qu'il s'agit de dons faits par des familles de Bellinzona à la Madone de l'église annexée au couvent, qu'on croit fondé par St-Bernard de Sienna vers la fin du 14ème ou le commencement du 15ème siècle.

GENÈVE. — M. Moret, notaire à Ancey, descendant des vignes de Veyrier-du-Lac avec sa famille, lorsqu'une de ses fillettes, âgée de 11 ans, fut renversée par une automobile. L'enfant, grièvement blessée, a succombé.

Un mécanicien du rouleau compresseur qui cylindrait la route de Puplinge, a été grièvement blessé aux jambes par un jet de vapeur qui s'était échappé de la chaudière, ou un bouton d'arrêt rompu. Le blessé a été transporté à l'hôpital.

RÉGION DES LACS

YVERDON. — Mardi soir, entre onze heures et minuit, au bout de la Chaussée d'Orbe, un homme d'une trentaine d'années, nommé Duperré, manœuvrait chez M. Cianna, entrepreneur à Mathod, a été renversé par une automobile inconnue et grièvement blessé. D'après ses déclarations, l'automobile était sans lumière. La victime de cet accident, fortement contusionnée sur tout le corps, a été conduite à l'infirmerie.

Le boa constrictor et l'impresario

(De notre corresp. de Zurich.)

L'autre jour s'est produit à Zurich un incident qui aurait pu facilement tourner au drame ; l'affaire a mal tourné pour l'un des partenaires, soit un respectable boa de quatre mètres de long, qui a passé de vie à trépas, alors qu'il s'en est fallu de bien peu que ce sort n'atteignît son impresario.

Dans un des théâtres variétés de Zurich séjournait depuis quelque temps un bonhomme, dont l'amusement quotidien consiste à se faire larder la peau à coups d'épingle et de clous rouillés, sans qu'aucun signe de douleur ne soit perçu ; chacun passe son temps comme il peut, que voulez-vous ! A part ça, le dit bonhomme, qui doit posséder une force de persuasion pas ordinaire, hypnotise en même temps les bestioles les plus hétéroclites ; c'est ainsi que l'on pouvait voir un petit cochon d'Inde reposant paisiblement devant la gueule du boa devenu doux comme un agneau, un lapin laid entre les serres d'un aigle royal, et un crocodile aussi caressant qu'un toutou ; tout cela grâce à l'emprise des yeux de notre fakir, qui régnait en souverain maître dans sa ménagerie, à la grande joie du public, qui accourait en foule.

L'autre dimanche, donc, l'on baignait le serpent ; pour cela, l'on avait rempli d'eau chaude une baignoire, mis le boa dedans, puis recouvert le récipient de lourdes plaques d'acier, sur lesquelles on avait encore placé des pierres pour empêcher toute fuite possible. Pendant que cette nymphe d'un nouveau genre se livrait à ses ébats dans l'onde tiède, le fakir et son impresario prenaient tout prosaïquement leur dîner ; leur repas achevé, ils se dirigèrent ensemble vers le réduit où étaient enfermés les animaux. L'hypnotiseur s'étant arrêté dehors quelques instants, son compagnon pénétra seul dans le local à la baignoire, alors que la consigne était de ne jamais s'approcher seul des dangereux pensionnaires de la troupe. Au premier coup d'œil, l'impresario constata que le reptile avait quitté sa baignoire, après avoir soulevé les plaques métalliques, poussées de côté ; quelle force, mon bon ! Mais où diable le grand ver de terre pouvait-il bien se tenir ? L'homme en était là de ses réflexions, furetant à droite et à gauche, lorsqu'il se sent soudainement saisi aux jambes, et avant qu'il sache ce qui lui arrive, il est entraîné à terre, proprement enveloppé par cette sale bête de boa, qui s'apprête à étouffer sa victime. Comme celle-ci a des yeux comme vous et moi, c'est-à-dire sans rien d'hypnotiseur — hélas ! — son compte est bon, et elle peut faire sa prière, à moins d'un miracle. Ce miracle apparaît cependant sous la forme d'un stylet bien pointu que l'homme a toujours sur lui quand il a affaire dans sa ménagerie ; au moment de succomber sous l'étreinte répugnante, il réussit à se saisir de la tête du monstre, et lui plonge au bon moment son stylet dans la nuque ; puis l'homme tombe, ayant perdu connaissance ; c'est dans cet état que son compagnon le retrouve quelques minutes après. Quant au boa, il gît à côté, ayant payé de sa vie ses desseins ténébreux. Il paraît que ce ne fut pas chose facile que de calmer les voisins de cage du serpent, que la scène avait jetés dans un degré d'excitation extrême.

L'homme n'avait que des contusions sans gravité ; le serpent, lui, était bien mort, mort pour avoir voulu faire son déjeuner d'un Européen qui lui avait paru juste à point ; et dire que ce pauvre boa, qui n'avait pas mangé depuis quatre semaines, devait recevoir le jour même, pour son grand déjeuner, un cochonnet rose et dodu. Voilà où conduit la gourmandise ! La peau du constrictor est en mains du préparateur de l'Institut de zoologie ; bien remboursée et naturalisée, elle sera placée aux lieux mêmes où s'est déroulé le drame qui a si mal fini pour l'assaillant.

CANTON

AUVERNIER. (Corr.) — La vente et les soirées organisées par les dames du village au profit du Chœur d'hommes ont obtenu un grand succès, malgré l'époque choisie pour ces manifestations ; en effet, lorsque la date de la vente fut retenue, il était impossible de prévoir que la récolte des vignes serait inférieure à celle de la moyenne générale. Mais renvoyer une vente, préparée depuis longtemps, c'était en compromettre la réussite.

Les soirées récréatives ont été très appréciées ; trois soirs consécutifs, la grande salle du collège était comble ; cela, sans doute, grâce à la richesse et à la variété des programmes.

Les organisatrices ont fourni un très grand travail ; qu'il soit permis de féliciter plus spécialement celles qui se sont chargées de confectionner les nombreux costumes pour les ballets, les « saisons fleuries », etc.

Deux jeunes acteurs ont obtenu chaque soir l'honneur du bis ; ce sont les enfants qui ont chanté la « cinquante ». Félicitations toutes spéciales à l'« épouse » (8 1/2 ans), félicitations qui seront sans réserves quand cette petite écaille n'oubliera pas d'apprendre ses tâches pour le lendemain de la représentation.

Le Chœur d'hommes de Colombier et la Musique d'Auvernier ont obligeamment prêté leur concours ; leurs productions ont été très goûtées et vivement applaudies.

Pour cause de deuil, une pièce annoncée au programme n'a pu être jouée. Grâce à la complaisance d'acteurs de l'Union commerciale, — des amis d'Auvernier, — le public de dimanche a eu le privilège de voir jouer la pièce « Dormez ! je le veux » enlevée à la perfection.

Signalons, pour terminer, que la Société de chant a fait de grands progrès sous la direction de M. Pierre Jacot, professeur. Celui-ci, dont on connaît la virtuosité et le talent de violoniste, a eu l'obligeance de se produire, accompagné brillamment au piano par Mlle G. Junod, professeur. Ce fut sans doute la partie la plus goûtée du programme musical.

BOLE. — Mlle Debrôt, propriétaire d'un des immeubles incendiés à Bôle, parcourait mardi matin les pièces de son immeuble non atteintes par le feu. Celles-ci, par contre, étaient minées par l'eau. Alors qu'elle se trouvait, avec le pasteur Clerc, dans une cuisine au-dessous de laquelle le feu avait fait rage et brûlé les poutres qui soutenaient le plancher, le poids de ces deux personnes fit céder les planelles. Mlle Debrôt et M. Clerc furent précipités dans le vide. A leur suite, divers ustensiles dégringolèrent ; entre autres le fourneau qui, en tombant, blessa dangereusement Mlle Debrôt. Celle-ci fut conduite à l'hôpital. Son état n'inspire cependant aucune inquiétude. M. Clerc se plaint aussi de contusions.

SAINT-SULPICE. — Le recensement cantonal du bétail a donné les chiffres suivants : poulains 8, chevaux 33, ânes 5, taureaux 3, bœuf 1, vaches 200, génisses 40, élèves 67, veaux 16 (total des bêtes à cornes 327 contre 322 en 1924), pores 196 contre 261 en 1924, moutons 3, chèvres 31. Il a été également recensé 15 ruches.

NEUCHÂTEL

Pour l'Hôpital Pourtalès. — Désirant compléter le bénéfice de la vente qui vient d'avoir lieu, un groupe de chanteurs et quelques dames de la Société du costume neuchâtelois ont offert d'organiser des soirées théâtrales dont le bénéfice serait versé intégralement à l'Hôpital Pourtalès. MM. Clerc et Lauber ont proposé une pièce inédite : « Les lauriers sont coupés ».

Le succès du « Bon vieux temps » et de la « Vieille maison » présent à toutes les mémoires fait bien augurer des « Lauriers sont coupés » où la musique et les chants de M. Lauber accompagnent un texte savoureux de M. Clerc. Une nombreuse figuration des évolutions de chœurs transporteront les amateurs de bonnes choses au bon vieux temps de 1830 où en faisant quelques bien, ils passeront un agréable soiré.

Voiturette des samaritains. — On nous écrit : Au début de l'année, le public neuchâtelois a répondu avec générosité à un appel de la Société des samaritains en faveur d'une voiturette pour le transport des malades. Un millier de francs ont été trouvés et les samaritains en ont été très reconnaissants.

Cette voiturette, construite par une maison de la ville, sera terminée sous peu, mais comme les samaritains ont désiré que les transports puissent se faire sans heurts et avec tout le confort désirable, il y a eu quelques frais supplémentaires, et c'est une somme de 700 francs qui manque encore.

Pour obtenir l'argent nécessaire, la Société des samaritains organise une petite loterie à laquelle notre public neuchâtelois voudra bien faire bon accueil, puisque, en définitive, c'est à lui qu'est destinée la voiturette en question.

Le Théâtre vaudois viendra donner, à la Rotonde, dimanche 22 novembre, en matinée et en soirée, deux représentations de son nouveau grand succès de rire de « chez nous » : « Monsieur Polter et sa marie », pièce vaudoise en cinq actes, tirée par M. Marius Chamot, avec autorisation de l'auteur, du roman bien connu de M. Benjamin Valloiton.

AVIS TARDIFS

VENTE

en faveur de l'érection d'un monument aux soldats italiens nés dans le canton, et morts au champ d'honneur

A LA ROTONDE

les jeudi 19 et vendredi 20 novembre 1925  
Des 9 h. 30 : VENTE Des 20 heures  
SOIRÉES THÉÂTRALES ET MUSICALES  
Vendredi soir  
Danse - Bataille aux serpents - Cotillons

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

14. Georges-Pierre-Edouard, à Georges Baciné, chauffeur, et à Blanche-Jeanne née Griesthaber.  
15. Yvonne-Gertrude, à Johannes Lüthli, armurier, et à Frieda-Anna-Martha née Blernatzki.  
17. Hugnette-Miriam, à René-Désiré Monnier, mécanicien, et à Léonie-Maria née Lemaréchal.

Décès

17. Fritz-Léon Hoffmann, ancien instituteur, époux de Elisa Jakob, né le 5 janvier 1868.

Finance - Commerce

Commerce extérieur de la Suisse en octobre. — Les chiffres publiés relatifs au commerce extérieur suisse en octobre ne montrent qu'une situation peu favorable ; l'importation a fortement augmenté, tandis que l'exportation a diminué et bien que le bilan dépasse, par son passif de 125 millions, toutes les différences des mois précédents. Les importations enregistrent, dans les métaux précieux monnayés, la somme de 294,85 millions (288 millions en octobre 1924). La moyenne des trois premiers trimestres est de 203 millions.

L'exportation, qui était de 181 millions en septembre, est tombée à 169,9 millions en octobre (158 millions en octobre 1924). Cette diminution doit être attribuée en grande partie à la réduction du trafic commercial avec l'Allemagne, survenue à la suite de l'application de son tarif élevé ; l'exportation de fromage, dans ce pays, a passé de 16 millions à 7,4 millions seulement.

Parmi les augmentations d'importations, il faut relever la plus forte, celle des métaux précieux (56,6 millions au lieu de 30 millions pour les mois précédents), puis les céréales (23,8 contre 24), la soie (20,8 contre 17,2), le coton (20,7 contre 18,6), les matières minérales, la laine, le fer, etc. L'importation de matières premières fait prévoir que les perspectives ne sont pas trop défavorables pour l'industrie, ce dont il faut se réjouir.

Bourse de Paris. — On reste dans l'incertitude en ce qui concerne les projets financiers soumis à la commission de la Chambre et aux groupes politiques ; en tout cas, il est malaisé de prévoir, pour le moment, ce qui résultera de ces délibérations et quelle solution sera définitivement acceptée. La bourse, dépourvue de toute orientation, manifeste une certaine réserve ; les cours se tassent donc, aussi bien en valeurs françaises qu'en titres étrangers. C'est toutefois parmi ces derniers qu'on trouve le plus de fermeté. Les fonds d'Etats ne font pas mauvaise contenance. Les banques et les valeurs industrielles françaises sont restées indécises. Les principales valeurs de pétrole ont enregistré des avances sensibles, la dépression qui entraîne l'ensemble du marché a arrêté toutefois le mouvement de hausse. Les valeurs de caoutchouc sont hésitantes. Les mines sont irrégulières.

Changes. — Cours au 19 novembre 1925 (8 h.) de la Banque Cantonale Neuchâteloise :

	Achat	Vente	Achat	Vente	
Paris	20.40	20.65	Milan	20.65	20.80
Londres	25.41	25.46	Berlin	438.30	439.80
New York	5.16	5.20	Madrid	73.65	74.15
Bruxelles	23.40	23.65	Amsterdam	208.25	209.00

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Genève, du 18 novembre 1925

Les chiffres sensés indiquent les prix faits, m = prix moyen entre l'offre et la demande, d = demande, o = offre.

Actions	Différé	8%	1912-14	404.-m
Bq. Nat. Suisse 545.-	d	3%	1912-14	440.-
Soc. de banq. s. 703.50m	d	4%	Electrificat.	—
Comp. d'Escomp. 501.-	d	6%	Genev. à lots	104.75
Crédit Suisse 760.-	d			



**Le Conseil général** siégera lundi 23 novembre, à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant :  
 Nomination d'un membre de la Commission scolaire en remplacement de M. Jules Tschirren, démissionnaire.  
 Rapports du Conseil communal concernant le budget de 1926 et la suppression définitive des allocations de renchérissement.  
 Morte à la tâche. — On nous informe du décès de Mme Lina Dällenbach, institutrice, qui enseignait depuis 33 ans dans nos écoles. Prisée d'un malaise, mardi après-midi, dans sa salle de classe, elle fut transportée à l'hôpital Pourtalès, où elle expira le lendemain matin sans avoir repris connaissance. Ce départ si subit a causé une grande tristesse parmi ses élèves et laisse d'unanimes regrets au sein du corps enseignant ; il affectera beaucoup ses anciennes élèves.

**CORRESPONDANCES**

*(Le Journal réserve son opinion sur l'ordre des lettres paraissant sous cette rubrique)*  
 Neuchâtel, le 18 novembre 1925.  
 Monsieur le rédacteur,  
 Nous lisons ce qui suit dans le compte rendu de votre honorable journal concernant la séance du Grand Conseil de mardi dernier : « M. Clottu, conseiller d'Etat, déclare qu'un journal (c'est le « Canard vert ») lui a prêté des idées et des projets qu'il n'a jamais eus... » M. Clottu faisait allusion à un article paru dans le « Canard vert » et plus spécialement au passage suivant de cet article : « Ces économistes, certains conseillers d'Etat seraient parfaitement d'accord de le réaliser. Malheureusement, ils sont en minorité et ne peuvent agir seuls... » On remarquera que nous n'avons nommé personne, et qu'en tout cas, nous n'avons pas visé M. Clottu.  
 Il n'est resté pas moins vrai que nous n'avons lancé aucune affirmation à la légère, et que nous ne sommes en mesure, le cas échéant, de prouver nos dires. Nous n'avons pas précisé davantage, parce que nous savons que si un conseiller d'Etat proposait « ces économistes », il traiterait devant d'un fiasco complet. Notre article dit très clairement pourquoi. Dans ces conditions, nous estimons que ce n'est ni le lieu, ni l'heure de provoquer un débat sur cette question.  
 Nous tenons simplement à publier cette petite justification.  
 Nous vous prions d'agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.  
 Rédaction du « Canard vert ».

**Pour l'industrie horlogère**

Voici le texte de la lettre adressée par le Conseil d'Etat neuchâtelois au département fédéral de l'économie publique, à Berne.  
 Neuchâtel, le 10 novembre 1925.  
 Monsieur le conseiller fédéral,  
 Notre Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail vous a entretenu à plusieurs reprises, au cours de ces dernières années, des difficultés dans lesquelles se débat notre industrie horlogère ; elle vous a demandé en particulier de réunir des délégations des groupements intéressés pour rechercher avec eux les remèdes à apporter à une situation qui, si elle se prolongeait, pourrait menacer l'existence même de cette industrie. Jusqu'à présent, il ne vous a pas été possible de donner suite à la demande de notre Chambre cantonale, les organisations patronales ne voyant pas l'utilité d'une telle réunion.  
 De tous côtés, on nous affirme qu'il serait cependant nécessaire de prendre sans tarder des mesures pour enrayer un mal dont les conséquences seraient graves pour notre économie nationale. Les cris d'alarme deviennent si nombreux que nous croyons nécessaire de solliciter votre intervention, pour examiner de quelle manière les pouvoirs publics pourraient aider l'industrie horlogère à écarter les obstacles qui menacent son avenir. Il est évident que les pouvoirs publics sont intéressés à la question, puisque c'est à eux qu'on recourt fatalement quand les affaires ne vont plus. Les gros sacrifices qui, au cours de ces dernières années, ont été consentis à l'industrie horlogère par la Confédération et les cantons, sous forme de subsides de change et d'allocations de chômage, les autorisent incontestablement à s'occuper de ce problème dont la solution est d'une importance considérable pour l'ensemble du pays.  
 Nous venons donc vous prier de vouloir bien prendre l'initiative d'inviter les organisations centrales intéressées, patronales et ouvrières, de même que les gouvernements des cantons de la région horlogère, à se faire représenter à une conférence qui examinerait la situation dans son ensemble, établirait les causes du mal et rechercherait dans un commun effort les remèdes efficaces pour le combattre.  
 Dans l'espoir qu'il vous sera possible de souscrire à notre demande et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat :  
 Le président, E. BÉGUIN.  
 Le chancelier, STUDEF-JEANRENAUD.

M. Renaud ne nie pas l'exactitude de ce que dit M. O. Graber, mais si l'Assemblée fédérale n'est pas d'accord sur l'emploi neuchâtelois de l'argent venant de l'alcool, elle le fera savoir à notre canton. Cependant, il ne peut être aussi absolu que M. Graber.  
 Après proposition du Conseil d'Etat et adhésion de la commission du budget, le Conseil augmente de 500 francs la subvention à l'Asile de Pontareuse et de 800 francs les subventions aux sociétés et institutions qui combattent l'alcoolisme.  
 M. A. Vuille insiste afin que le gouvernement fasse pression sur l'Eglise nationale pour que sa justification financière soit plus importante.  
 M. Borel, conseiller d'Etat, déclare que l'Eglise nationale a versé 60,000 francs comme contribution des paroisses et 40,000 francs pour sa caisse de retraite, soit cent mille francs, pendant son dernier exercice. C'est un gros effort dont il faut lui tenir compte.  
 La séance est levée et la session close. Le Grand Conseil se réunira de nouveau le 30 novembre courant.

**Chronique musicale**

Récital de piano de M. Robert Casadesus. — On se souvient de l'énorme succès que ce jeune artiste français a remporté au deuxième concert d'abonnement de l'hiver passé, avec le concerto en ré majeur de Mozart et les variations symphoniques de César Franck. L'excellente impression, une véritable révélation, qu'il nous avait laissée, s'est affirmée et consolidée hier soir. C'est du grand art, puisqu'il unit l'esprit et la perfection du métier.  
 La partie lente de la sonate en fa mineur, op. 57, de Beethoven qu'on persiste à appeler à tort l'« appassionata », fut rendue avec la solennité d'un cantique fervent ; le second allegro éclatait d'un enthousiasme tout juvénile. Ce ne fut pas sans une certaine appréhension que nous attendions l'exécution, par un artiste français, des « Scènes de la forêt » de Schumann.  
 On sait l'énorme différence qui existe entre le romantisme allemand et français, aussi bien en musique qu'en littérature. Ces jolis morceaux descriptifs n'offrent pas d'énormes difficultés techniques ; M. Casadesus les a joués avec une conception toute spontanée et hautement poétique dont nous lui sommes infiniment reconnaissants. Beaucoup de finesse et d'éclat dans six études de Chopin ; du nerf, sans nervosité, dans les œuvres de Debussy, Ravel et Chabrier. La « Soirée dans Grenade » tolérera peut-être un peu plus de mystère troublant, mais les « Jeux d'eau » étaient d'une délicatesse extrême. Au premier abord, la « Bourrée fantasque » dédiée à Ed. Risler, peut sembler assez burlesque, et il fallait un artiste de premier ordre pour échapper au danger d'une certaine trivialité. Les cris d'enthousiasme du public prouvent qu'il savait comprendre et admirer ce tour de force prodigieux. L'aimable artiste remercia ses auditeurs en ajoutant à son programme une délicieuse danse espagnole de Granados. F. M.

Le président du conseil continue en disant qu'il a, sous ses ordres, deux millions de jeunes gens. « Je ne veux pas la menacer personne. »  
 M. Mussolini termine son discours par ces paroles :  
 « Je préfère les actes aux paroles et les faits, les voilà. »  
 Et le président du conseil présente à la Chambre le dossier des lois fascistes élaborées.

**DERNIERES DEPECHEs**

**Un service qui coûte cher**  
 NEW-YORK, 19 (Havas). — Un groupe de banquiers américains, à la tête desquels se trouve le banquier Morgan, a décidé d'envoyer à l'Italie 100 millions de dollars pour l'aider à rétablir l'équilibre. Les conditions de l'emprunt ne sont pas publiées, mais on déclare que cet emprunt, remboursable dans une trentaine d'années, représenterait un intérêt supérieur à 7 %. L'émission aura lieu vendredi. Une partie de l'emprunt servirait à rembourser à la banque Morgan une cinquantaine de millions de dollars avancés au mois de juin à trois banques italiennes pour stabiliser la lire.

**Un avion tombe dans le lac Majour**  
 MILAN, 19. — Un grave accident d'aviation s'est produit hier dans les environs d'Angera, sur le lac Majour.  
 Les journaux annoncent que le monoplane « S-55 » est tombé dans le lac au cours d'un vol. A bord de l'appareil se trouvaient, outre le pilote, quatre ingénieurs. Trois de ces derniers, ainsi que l'aviateur, ont pu se sauver à la nage.  
 Le quatrième ingénieur, M. Bouer, s'est noyé. Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.  
 L'avion effectuait un vol d'essai après lequel il devait assurer le service aérien Brindisi-Constantinople.

**Grave sinistre à la Nouvelle-Orléans.** — Une partie des docks du Mississippi ont été détruits par un incendie. Les dégâts sont évalués au bas mot à trois millions de dollars.

Cours du 19 novembre 1925, à 8 h. 3/4 du

Cours	Paris	Londres	Milan	Bruxelles	New York	Berlin	Vienne	Amsterdam	Madrid	Stockholm	Copenhague	Oseo	Prague
Paris	20.40	25.14	20.55	23.40	5.16	123.30	72.95	208.30	73.70	138.30	129.-	105.50	15.30
Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel	25.14	25.16	20.70	23.65	5.20	123.80	73.35	209.-	74.30	139.10	130.-	106.50	15.50

meilleures conditions

Madame Fritz Hoffmann-Jakob et ses enfants ; Madame et Monsieur Maurice Moriggi-Hoffmann et leurs enfants, aux Brenets ; Monsieur et Madame Fritz Hoffmann-Mc Clane et leur fils, à Londres ; Monsieur et Madame Pierre Hoffmann-Gering, à Issenheim (Haut-Rhin) ; Mademoiselle Rose-Marguerite Hoffmann et son fiancé, Monsieur Marc de Montmolin, à Toulouse.  
 Madame veuve Henri Hoffmann-Weber et ses enfants, à La Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Alfred Hoffmann-Blin et leurs filles, à Vernou, Paris et Lyon ; Mademoiselle Rose Hoffmann, à La Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Charles Hoffmann-Gyger et leur fils, à Etupes ; Monsieur et Madame John Hoffmann-Schaltenbrand et leurs fils, à La Chaux-de-Fonds, Bâle et Belfort ; Monsieur et Madame Alfred Jakob-Maillardet et leurs enfants, à Fontaines et Aarau ; Madame veuve Marie Steudler-Jakob et ses enfants, à Neuchâtel et Lausanne ; Monsieur et Madame Arnold Challes-Jakob et leurs enfants, à Fontaines et Montreux, et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent.

**Monsieur Fritz HOFFMANN**  
 ancien instituteur  
 que Dieu a repris à Lui, ce matin, dans sa 58ème année, après une pénible maladie.  
 Neuchâtel, le 17 novembre 1925.  
 Rue Coulon 12  
 Heureux les affligés, car ils seront consolés. Mathieu V, 4.  
 L'incinération aura lieu, sans suite, jeudi 19 novembre, à 15 heures.  
 On ne touchera pas  
 Prière de ne pas faire de visites  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

La Société pédagogique, Section de Neuchâtel, a la douleur de faire part de la mort de

**Monsieur Fritz HOFFMANN**  
 membre d'honneur de la Société, décédé le 17 novembre 1925.  
 L'incinération aura lieu jeudi 19 novembre, à 15 heures.  
 Domicile mortuaire : Rue Coulon 12.

La Société Neuchâteloise d'Utilité publique a la pénible devoir d'annoncer à ses membres le décès de

**Monsieur Fritz HOFFMANN**  
 Caissier de la Société  
 L'incinération aura lieu jeudi 19 novembre 1925, à 15 heures.  
 Le Comité.

Nous avons le douloureux et pénible devoir d'informer les membres de la Société coopérative de Consommation de Neuchâtel et environs, et très spécialement ceux du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle, du décès de

**Monsieur Fritz HOFFMANN**  
 1er vice-président  
 survenu le mardi 17 novembre 1925.  
 Le Comité direc. e. a.

Messieurs les membres de la Société de chant « Orphéon » de Neuchâtel sont avisés du décès de leur cher ami et collègue,

**Monsieur Fritz HOFFMANN**  
 ancien président, membre actif en congé.  
 L'incinération aura lieu jeudi 19 novembre 1925, à 13 heures. Rendez-vous des Orphéonistes au Crématoire, à 15 h. 1/2.  
 Par devoir. Le Comité.

**POLITIQUE**

**Le traité de Locarno à la Chambre des Communes**

LONDRES, 18. (Havas). — M. Chamberlain ouvrant le débat sur le traité de Locarno, dit que la politique que poursuit le gouvernement a déjà reçu l'approbation de la Chambre.  
 Après avoir rendu hommage à son prédécesseur M. Mac Donald, pour la tâche que celui-ci a accomplie, il se félicite des collègues avec lesquels il a eu l'honneur de travailler à Locarno.  
 « J'ai été particulièrement heureux, dit-il, d'avoir eu pour collaborateur le grand Français qui représentait ce pays, M. Briand, un homme d'un singulier courage, d'une clarté de vues, d'une vaste et généreuse libéralité de pensée. Je ne pense pas trop dire en déclarant que le succès de la conférence de Locarno a été essentiellement à la personnalité des représentants de l'Allemagne et du représentant de la France à cette conférence. »  
 Le ministre des affaires étrangères britannique précise la portée du traité de Locarno. C'est, dit-il notamment, un traité qui n'est dirigé contre personne ; c'est un traité de garantie mutuelle ; c'est pour cela qu'il présente un intérêt considérable. Les obligations de la France envers l'Allemagne sont les mêmes que les obligations de l'Allemagne envers la France ; cela est vrai également pour la Belgique et l'Allemagne, mais, d'autre part, les engagements des puissances garanties, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne ou de l'Italie, sont les mêmes envers l'Allemagne qu'envers la France et la Belgique.  
 M. Mac Donald, chef du groupe travailliste, félicite M. Chamberlain d'avoir renforcé la paix européenne et dit que la France et la Grande-Bretagne devraient s'engager à recourir à l'arbitrage pour tous les conflits pouvant surgir entre elles.  
 M. Lloyd George félicite également M. Chamberlain et fait l'éloge de M. Briand ; il préconise aussi le désarmement.  
 Un amendement travailliste est repoussé par 332 voix sur 130. Les libéraux ont voté avec le gouvernement ; certains se sont abstenus.

**A la Chambre italienne**

ROME, 18. — La Chambre a tenu mercredi la première séance de sa nouvelle session. Tous les députés de la majorité étaient présents. Les groupes de l'opposition constitutionnelle, ayant à leur tête les anciens présidents du conseil Giolitti et Salandra, ont aussi participé à la séance. Aucun député de l'Aventini n'a fait son apparition. La Chambre a fait une manifestation enthousiaste au président du conseil au moment où il est entré dans la salle. Les députés de la majorité, debout, l'ont vivement applaudi. Le public des tribunes s'est associé à cette manifestation. Les députés de l'opposition sont restés debout sans applaudir.  
 Le président du conseil monte à la tribune. Il dit avoir remporté une première victoire par la conclusion de l'accord de Washington.  
 « Je veux, déclare M. Mussolini, m'occuper aussi de l'étranger. J'ai quelque chose à dire au monde entier. Dans plusieurs pays, il y a des individus qui pensent audacieusement à élever une barrière morale autour du fascisme. Il y a des individus qui parlent de boycottage et qui pensent isoler l'Italie. Au contraire, sous cette pression, les régimes s'affirment indétructibles. »  
 Ces paroles du président du conseil ont été accueillies par des applaudissements de la majorité. Les députés de l'opposition, eux aussi, soulignent d'un geste d'approbation ce passage du discours. M. Giunta, député fasciste, se tourne du côté de la tribune des diplomates et s'écria : « Le temps d'Abba Garima est passé. Que ces messieurs le sachent. »

**Grand Conseil neuchâtelois**

Séance du 18 novembre  
 Présidence de M. Jules-F. Jacot, président.

**Une question d'école.** — Par pétition, la commune de Boudry a demandé que les frais d'école d'enfants fréquentant le collège classique de Neuchâtel soient supportés par les parents et non par la commune. A l'appui de cette demande, M. Edmond Studer explique qu'il s'agit d'enfants n'ayant pas encore l'âge de sortie de l'école primaire (ils ont onze ans) et qu'en dépit de la loi il y a là une situation inextricable. Il lui semble donc normal — et d'autres députés partagent son opinion — que l'école soit dû par les parents et non par les communes, et qu'en conséquence les communes aient le droit de se récupérer auprès des parents en situation de faire cette dépense de l'école qu'elles doivent, aux termes de la loi, payer à l'Etat. La question est renvoyée au Conseil d'Etat avec invitation de l'étudier en vue d'arriver à l'établissement de règles générales.  
 Avant de prendre cette décision, le Conseil a entendu les explications de M. Borel, conseiller d'Etat, qui a débuté en désavouant de la manière la plus formelle l'article du « Canard Vert » lui prêtant les intentions et les projets au sujet desquels M. Clottu, son collègue, avait déjà protesté à la séance précédente. Le directeur de l'instruction publique, à propos du point soulevé par M. Studer, établit que si l'on s'en tenait à l'âge pour les élèves entrant à l'école secondaire à treize ans, les communes devraient aussi un écolage.

**On reprend le budget.**

M. Ch. Perrin parle des routes et les trouve bien entretenues en général. Mais il estime qu'on pourrait en corriger certains contours, surtout pour les besoins de la circulation automobile. A ce propos, il s'élève contre ce qu'on appelle les contraventions au vol, dont les inconvénients sont réels. L'agent devrait toujours faire arrêter les voitures et opérer les constatations nécessaires ; si l'automobiliste ne s'arrête pas, le téléphone jouant, on peut l'y obliger à la localité suivante. Qu'on veuille aussi dans les villes à interdire absolument l'échappement libre.  
 M. E. Bernard soulève à nouveau la question du niveau du lac. Il y a eu en juillet dernier une assemblée des autorités intéressées ; qu'en est-il résulté ?  
 M. J. Sandoz envisage que le Conseil d'Etat ne saurait se montrer trop sévère à l'égard des automobilistes qui commettent des abus et cherchent à en éviter les conséquences.  
 M. L. Vaucher demande une subvention de 8000 francs en faveur de la société de transports aériens Nora qui doit assurer un service postal rapide au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et faciliter ainsi l'industrie et le commerce. M. C. Brandt appuie la subvention.  
 M. J. Wenger, devant la fréquence croissante des accidents, ne saurait blâmer les gendarmes d'exercer sur la marche des automobiles un contrôle exempt de différences.  
 M. Arthur Studer pense que la route étant faite pour la grande circulation, le piéton doit apprendre à se gêner. Venant ensuite au niveau du lac, l'orateur dit qu'il y a cinq et peut-être six projets de seconde correction des eaux du Jura. Nous ne pouvons pas accepter un abaissement excessif en basses eaux à cause du climat et de la végétation. Aucune décision sur une modification du niveau des lacs ne sera prise sans que le Grand Conseil ne soit appelé à se prononcer.  
 M. A. Métraux appelle l'attention sur le temps trop considérable que mettent les trains entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et sur certaines mauvaises correspondances.  
 M. A. Mayor demande, lui aussi, un meilleur horaire pour le district de Boudry et que la commission des horaires s'en occupe.  
 M. Bernard est loin de l'optimisme de M. A. Studer en ce qui a trait au niveau du lac. Un des assistants à la dernière assemblée de la Société de navigation du Rhône au Rhin lui a demandé sa stupéfaction de la légèreté avec laquelle on s'était occupé du dernier projet de correction des eaux du Jura.  
 M. H. Godet montre le même scepticisme touchant les effets d'une seconde correction. Elle profitera aux usiniers de la Suisse allemande, mais pas aux riverains du canton de Neuchâtel.  
 M. Calame, conseiller d'Etat, répond aux pré-

opinants. Il y a un programme pour les petites corrections de route et les goudronnages au passage dans les localités ; on procède par étapes. Pour le lac, on en est à comparer le projet bernois (Peter) et les variantes du service fédéral des eaux ; rien n'est arrêté ; ce qui presse, c'est la reconstruction de l'écluse de Nidau, qui est dans un état déplorable. — Favorable en principe à l'idée, mais sans avoir connaissance de chiffres et de devis, le Conseil d'Etat ne peut engager le Grand Conseil à voter sans autre délai la subvention en faveur de Nora. — Les horaires ferroviaires présentent des déficiences, mais la situation des C. F. F. commande à ceux-ci la prudence. Nous avons obtenu certains avantages et il en reste à obtenir ; on y travaillera. M. Calame justifie l'existence du poste d'intendant des bâtiments.  
 M. Béguin, conseiller d'Etat, déclare que les contraventions dressées aux automobilistes sont rarement abusives. Les automobilistes se plaignent et le nombre des accidents s'accroît : à qui doit aller l'intérêt, à ceux qui vont trop vite ou à ceux qui sont victimes de cette vitesse ?  
 M. Métraux n'est pas satisfait des conditions ferroviaires neuchâteloises ; il est convaincu que le Jura neuchâtelois sert de terrain de compensation pour les arrangements particuliers des C. F. F. et de la compagnie du Lœtschberg.  
 M. Vaucher retire sa demande de subvention en faveur de la Nora.  
 M. P.-H. Berger plaide en faveur des drainages et des réunions parcelaires : les premiers sont ralentis et les seconds doivent être encouragés par des estimations équitables.  
 M. Calame répond que les drainages seront repris avec le rétablissement des finances et qu'il existe un recours pour les estimations. L'ingénieur rural est nécessaire, et pour les drainages et pour les réunions parcelaires.  
 M. Spillmann, vice-président, propose qu'à titre d'indication on réduise de 100 francs la subvention accordée à la Chambre suisse de l'horlogerie ; il désire savoir pourquoi la Chambre cantonale de commerce, de l'industrie et du travail, institution paritaire, est en quelque sorte subordonnée à la Chambre suisse d'horlogerie, institution seulement patronale.  
 M. Renaud, conseiller d'Etat, objecte à la proposition Spillmann qu'elle aboutirait à la réduction du nombre des délégués neuchâtelois à la Chambre suisse. Il saisira la Chambre suisse de la proposition motivée par M. Spillmann par l'activité de cette Chambre. Sur le second point, la Chambre cantonale peut toujours se retirer de la Chambre suisse.  
 Elevant le débat, M. Renaud déclare que le grand Conseil doit s'occuper de l'horlogerie, cette industrie étant la base de la prospérité du pays et influant donc beaucoup sur la restauration de ses finances. L'orateur lit une lettre adressée par le Conseil d'Etat, le 10 novembre courant, au département fédéral de l'économie politique pour que celui-ci prenne l'initiative de réunir en conférence les organisations patronales et ouvrières de l'horlogerie et les autorités de la région horlogère. On se rappelle que la Chambre suisse d'horlogerie (organisation patronale) a refusé de donner suite à une première invitation de ce genre ; un egoïsme aussi aveugle est bien regrettable pour nous. Il est regrettable aussi que les banques ne se préoccupent pas davantage des affaires du pays et que bien des maisons manquent de conscience dans l'observation des contrats et des tarifs de vente. Pratiquement, l'Etat ne peut intervenir — sauf peut-être par l'intermédiaire de la Banque cantonale, dont les administrateurs devraient refuser des crédits aux avilisseurs de prix. (Applaudissements.)  
 M. Spillmann retire sa proposition, le but qu'il s'était donné étant atteint.  
 M. Hermann Guinand propose, en invoquant le nécessisme, de supprimer la subvention de 3000 francs au tir cantonal de Neuchâtel.  
 M. H. Berthoud combat cette proposition au nom de nos traditions et de notre sécurité.  
 La proposition est repoussée par 53 voix contre 36.  
 M. O. Graber voudrait une répartition du prélevement sur la recte de l'alcool plus conforme à la lutte contre l'alcoolisme. Dans le total de ce prélevement, on trouve, sans contestation possible, que 2000 francs s'en vont où ils ne doivent pas aller.

Monsieur et Madame Georges Dällenbach-Walperswyler et leurs filles Simone et Ginette, à Neuchâtel ; Monsieur Ad. Dällenbach, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Jean Grize-Dällenbach et leur fils Jean-Blaise, au Locle ; Monsieur et Madame Fritz Dällenbach-Raths, à Caballanca ; Monsieur et Madame Albert Trachler-Bomperret, à Paris, ainsi que les familles alliées, font part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et tendre mère, belle-mère, grand-mère, tante et parente

**Madame Lina DÄLLENBACH**  
 Institutrice  
 que Dieu a reprise à Lui, subitement, dans sa 63ème année.  
 Neuchâtel, le 18 novembre 1925.  
 Faubourg de l'Hôpital 48  
 Le travail fut sa vie.  
 Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai.  
 L'ensevelissement aura lieu sans suite, vendredi 20 novembre, à 13 heures.  
 On ne touchera pas  
 Prière de ne pas faire de visites  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

La Société Pédagogique, Section de Neuchâtel, a la douleur de faire part du nouveau deuil qui la frappe en la personne de

**Madame Lina DÄLLENBACH**  
 Institutrice  
 décédée le 18 novembre 1925.  
 L'ensevelissement sans suite aura lieu le vendredi 20 novembre, à 13 heures.  
 Domicile mortuaire : Faubourg de l'Hôpital 48.

Les membres de la Société suisse des commerçants, section de Neuchâtel, sont informés du décès de

**Madame Lina DÄLLENBACH**  
 mère de Monsieur Adolphe Dällenbach, membre actif.  
 L'enterrement aura lieu sans suite.

Monsieur Alfred Banderet, à Auvernier ; Monsieur et Madame Charles Hess-Allemann et leur fille, à Cernier ; Monsieur et Madame Albert Hess-Stocker et leurs enfants, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Charles Portmann-Hess et leurs enfants, à Bôle ; Madame et Monsieur Eugène Michel-Hess, à Gingins (Vaud) ; Monsieur et Madame Edmond Proelochs, à La Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Paul Banderet, leurs enfants et petits-enfants, à Bavois (Vaud) ; Monsieur et Madame Ariste Banderet, leurs enfants et petits-enfants, à Paris ; Madame veuve Ulysse Banderet et ses enfants, à Paris ; Madame veuve Lucie Banderet et son fils, à Neuveville et Lausanne ; Monsieur et Madame Gustave Banderet, au Col-des-Roches et Paris, ainsi que les familles parentes et alliées, ont le pénible devoir de faire part du décès de leur chère et bien-aimée épouse, mère, grand-mère, belle-mère, belle-sœur, tante, cousine et parente,

**Madame Marie BANDERET-HESS**  
 que Dieu a rappelée à Lui mercredi, à 5 heures du matin, dans sa 71ème année, après une longue et pénible maladie, supportée avec résignation.  
 Auvernier, le 18 novembre 1925.  
 Mère chérie, toi qui fus notre guide sur la terre, Tu nous quittes, nous laissons seuls, en une immense douleur Tu as vaillamment supporté le séjour des misères, Dors en paix maintenant, au ciel et dans nos cœurs.  
 Nous l'avons tant aimée, ô bonne et chère mère, Ton souvenir si cher sera notre seul bonheur.  
 Dieu est amour.

L'enterrement aura lieu vendredi 20 novembre, à 13 heures et demie, à Auvernier.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Eugène Leuba-de Hillern, à Neuveville ; Monsieur et Madame Maxime Courvoisier et leurs enfants, à Lausanne ; Mademoiselle Germaine Leuba, à Neuveville ; Madame Georges Leuba-DuPasquier et ses enfants, à Neuchâtel ; Monsieur Auguste Leuba, à Peyre ; Monsieur et Madame Oscar de Hillebrand-Flinch et leurs enfants, à Stockholm ; Monsieur le professeur Zéno Diemer et ses enfants, à Oberammergau, les familles alliées et Monsieur Arthur Honsberger, à Neuveville, ont la profonde douleur de faire part du décès de

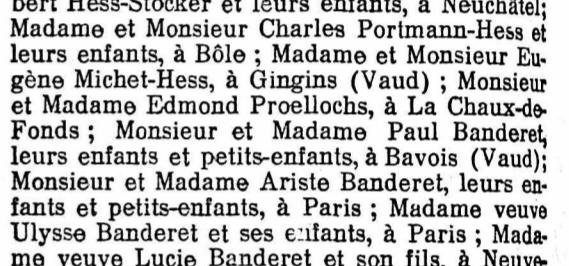
**Monsieur Eugène LEUBA**  
 Négoçant,  
 Lieutenant-colonel au 11me arr. territorial  
 leur bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, parent et chef de commerce, que Dieu a repris à Lui, dans sa 63ème année, après une longue et pénible maladie, vaillamment supportée.  
 Neuveville, le 17 novembre 1925.  
 J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.  
 L'enterrement aura lieu, à Neuveville, le vendredi 20 novembre 1925, à 13 h. 30.

**Bulletin météorologique - Novembre 1925**

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Date	Temp. deg. cent.	Moy. Min. max.	Baromètre	Vent dominant	Etat du ciel
18	1.7	0.5	2.0	723.7	E. moyen cov.
19	7 h. 1/2	Temp. : 0.6	Vent : N.-E.	Ciel : cov.	

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719.5 mm.  
 Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.



Niveau du lac : 19 novembre, 429.33.

Temps probable pour aujourd'hui  
 Peu nuageux sur les hauteurs, dans la plaine très nuageux avec quelques éclaircies locales. Température sans changement.

IMPRIMERIE CENTRALE  
 et de la  
 FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S. A.